



Rapport Annuel

sur le Prix et la Qualité
du Service public de production
et de distribution d'eau potable

Année 2025



I – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Monsieur Pierre BLANCHARD, Président du SEBVF

POINT N° 1.6 – Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable du SEBVF en 2025

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services (RPQS) du Syndicat des Eaux est réalisé en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce dernier sera adressé aux Maires des 35 Communes adhérentes et aux Présidents des 4 EPCI ayant la compétence eau potable et représentant 52 Communes.

Cela permettra :

- * d'en porter connaissance à leurs Conseillers Communautaires et Municipaux,
- * de le mettre à la disposition des abonnés des Communes concernées.

Il est rédigé quel que soit le mode d'exploitation des Services Publics de l'eau potable et de l'assainissement.

Le rapport comprend quatre parties :

- 1 – Périmètre d'action du SEBVF
- 2 – Indicateurs techniques
- 3 – Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager
- 4 – Indicateurs financiers et patrimoniaux

Depuis 1996, tous les Maires sans exception sont tenus de présenter à leur assemblée délibérante un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité des Services publics de l'eau potable et de l'assainissement. Après le décret et l'arrêté en date du 2 mai 2007 qui ont modifié de façon significative le contenu de ce rapport annuel (mise en place des indicateurs de performance), un arrêté du 2 décembre 2013 a modifié le contenu de ces indicateurs en lien avec le descriptif détaillé des ouvrages. Enfin, la loi NOTRé du 7 août 2015 a modifié les délais de présentation de ce rapport du 30 juin au 1^{er} octobre de l'année qui suit l'exercice dont le rapport est l'objet.

1 – Périmètre d'action du SEBVF

À l'origine, la structure s'appelait Syndicat Intercommunal des Eaux du Forage de Basse-Vigneulles et comptait 11 communes rurales : Arriance, Bionville-sur-Nied, Elvange, Fouligny, Guinglange, Hallering, Hémilly, Herny, Mainvillers, Many et Marange-Zondrange.

L'arrêté préfectoral créant officiellement le Syndicat des Eaux date du 9 mai 1966. Dès sa création, le Syndicat a décidé de mettre tout en œuvre pour assurer la production d'eau avec un ancien forage situé à Basse-Vigneulles (F1), afin d'équiper les maisons d'un robinet d'eau courante.

En l'espace de 60 ans, le SEBVF s'est étendu, pour compter aujourd'hui à son actif 87 communes, les adhésions les plus récentes étant celles de Laudrefang et Teting-sur-Nied en 2022 et de Fonteny et Oron en 2024

En mars 2018, le SEBVF a été transformé en Syndicat Mixte suite à la prise de compétence « eau » par la Métropole « Metz Métropole » et la Communauté de Communes Haut Chemin-Pays de Pange « CCHCPP », qui se sont substituées aux 14 Communes membres (1 + 13 Communes).

En janvier 2020, ce sont 2 autres EPCI à Fiscalité Propre, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie, qui se sont substitués à 36 autres Communes.

Depuis 2024, le SEBVF compte 87 Communes suite à l'extension du périmètre, aux Communes de Fonteny et Oron.

Le SEBVF regroupe donc dorénavant 4 EPCI (l'Eurométropole de Metz, la Communauté de Communes du Haut Chemin Pays de Pange, la Communauté de Communes du District Urbain de Faulquemont et la Communauté d'Agglomération de Saint-Avold Synergie) représentant 52 Communes, et 35 Communes indépendantes.

Le Syndicat des Eaux de Basse-Vigneulles et Faulquemont (SEBVF) est administré par les élus locaux depuis sa création (218 délégués en 2025).

Le périmètre syndical n'est pas appelé à être modifié en 2026, et cela à la suite des décisions gouvernementales qui ont annulé les échéances de la loi NOTRe du 01.01.2026. La Communauté de Communes du Saulnois a achevé l'étude de prise de compétences. Les conclusions ont été rendues et les structures actuelles perdureront dans le cadre des aménagements votés par la loi.

En 2025, le SEBVF a distribué de l'eau potable à **46 857** habitants (population légale en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2022) en régie directe soit à **21 558** abonnés (+ 0,25 %), sur le territoire des **87** Communes qui constituent le SEBVF (carte en annexe).

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre d'abonnés	19 473	19 639	19 741	19 957	20 105	20 253	21 173	21 289	21 504	21 558

(Nombre d'abonnés au 31.12 de l'année qui s'achève)

En 2025, le nombre d'abonnés a peu progressé (+ 54 abonnés) tout comme la population (+ 72 habitants).

Parmi les abonnés, on peut distinguer des « gros consommateurs ». Ainsi, on constate que **18** clients consomment entre 4 000 et 6 000 m³/an, **12** clients consomment plus de 6 000 m³/an (**4** de 6 000 à 10 000 m³/an ; **7** de 10 000 à 20 000 m³/an ; **1** de 20 000 à 30 000 m³/an). Ces 30 gros consommateurs représentent un volume de **226 809 m³**, soit **10,5 %** du volume total facturé en 2025 (10,7 % en 2024).

A la fin 2025 :

- le linéaire de réseau de distribution est évalué à 723 km de réseau principal,
- le linéaire de raccordements individuels est évalué à 400 km,
- le volume de stockage est de 20 501 m³ pour 51 réservoirs et 4 bâches de reprise,
- la capacité totale de production est de 14 680 m³/jour sur 4 sites de production,
- la capacité de prélèvement est de 14 180 m³/jour pour 9 forages,
- un contrat d'achat d'eau de 100 000 m³/an avec la CASAS a été conclu pour l'alimentation en eau des Communes de Laudrefang et Téting-sur-Nied.

2 - Indicateurs techniques

Conformément à l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux Rapports annuels sur le Prix et la Qualité des Services publics d'eau potable et d'assainissement, notre Collectivité a mis en place les indicateurs de performance mentionnés dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Arrêté du 2 mai 2007	En place
<u>INDICATEURS TECHNIQUES</u>		
Situation des principaux points de production d'eau		X
Volumes vendus		X
Rendement du réseau de distribution	X	X
Fuites et interventions		X
Travaux de raccordements réalisés		X
Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC)	X	X
Indice Linéaire des Pertes du réseau (ILP)	X	X
Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	X	X
<u>INDICATEURS DE LA QUALITÉ DE SERVICE À L'USAGER</u>		
Taux de réclamations	X	X
Taux de conformité des prélèvements d'eau	X	X
Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées	X	X
Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés	X	X
<u>INDICATEURS FINANCIERS ET PATRIMONIAUX</u>		
Prix de l'Eau		X
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	X	X
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	X	X
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	X	X
Taux d'impayés	X	X

(Comité du 29.06.2026)

a) Situation des principaux points de production d'eau :

Le SEBVF possède actuellement 5 Unités de Distribution (UD), constituées de 8 forages en service en nappe profonde (grès vosgien), d'un forage moyennement profond à Fonteny (grès du Rhétien) et d'un achat d'eau à la CASAS pour les Communes de Laudrefang et de Téting-sur-Nied. En France, 60,8 % de l'eau potable provient des eaux souterraines.

Il s'agit des sites de production d'eau situés sur le territoire des Communes de Créhange (pour les 2 forages 602 et 605) et de Basse-Vigneulles (pour les cinq forages F1 à F5), d'un forage à Holacourt et d'un forage à Fonteny, dont les caractéristiques respectives sont présentées dans le tableau ci-dessous :

La production totale des 9 forages du Syndicat a été ainsi de **3 069 426 m³ en 2025**.

Le volume acheté à la CASAS pour les communes de Téting-sur-Nied et de Laudrefang est de **69 898 m³ en 2025**

Tableau avec les caractéristiques des 9 forages du SEBVF :

Forages Caractéristiques	Forage 602	Forage 605	Basse- Vigneulles 1	Basse- Vigneulles 2	Basse- Vigneulles 3	Basse- Vigneulles 4	Basse- Vigneulles 5	Holacourt	Fonteny
Production en 2025 (m3/an)	12 481	413 782	303 175	465 788	449 257	488 803	739 967	169 628	26 545
Production possible (m3/an)	182 500	730 000	474 500	657 000	876 000	730 000	780 000	255 500	25 000
Débit (m3/h)	100	100	65	90	120	100	100	100	7
Profondeur (m)	359	350	180	250	253	256	265	758	37
Année de création	1934	1984	1933	1977	1992	1992	2005	1971	1950
Dureté (°F)	35,9	39,2	35,1	35,9	34,3	36,9	37,8	22,8	32,45
Chlorures* (mg/L)	423	275	54	53	28,4	9,2	2,8	195	15
Sodium* (mg/L)	253	183	60,7	54,8	41,3	15,1	9,5	133	40,8
Sulfates* (mg/L)	324	182	179	182	159	128	98	114	150
Conductivité* (µS)	1 867	1 570	858	909	844	767	662	1050	888

*Limite de qualité Maximum : Chlorures : 200mg/L ; Sodium : 200mg/L ; Sulfates : 250 mg/L, Conductivité : 1100 µS

Pour les forages de Créhange, on dépasse les valeurs indiquées par les normes pour les paramètres chlorures et sodium, mais il s'agit de valeurs de référence de qualité et non de valeurs limites admissibles. L'eau des Forages de Créhange est déferrisée et désinfectée au chlore gazeux.

Depuis la mise en route du forage 5 de Basse-Vigneulles en 2006, les forages de Créhange 602 et 605 sont moins sollicités, le 602 étant très peu utilisé en raison de la conductivité et des chlorures. Nous ne retenons qu'une production maximum sur 20 heures pour le forage 605 (moins chargé en chlorures) du fait de la qualité de l'eau qui n'est pas conforme aux normes pour la teneur en chlorures. Afin de ne pas dépasser les seuils de référence fixés par le Code de la Santé Publique (CSP), l'eau provenant des forages de Créhange est mélangée avec l'eau des forages de Basse-Vigneulles, sur le site de stockage de Rédlach (3 900 m³). À noter que les paramètres chlorures, sodium et conductivité sont assortis de seuils de références de qualité et non de limites de qualité que nous nous efforçons de respecter dans la mesure du possible. Les paramètres chlorures et sodium pour le forage 605 font l'objet d'une surveillance accrue au niveau du contrôle sanitaire effectué par l'ARS.

L'eau est pompée à une profondeur d'environ 100 mètres pour des puits entre 180 et 359m, puis passe sur des filtres afin d'enlever les éléments qui ont été dissous lors de son passage dans les différentes couches de roches. Ces éléments sont le fer, le manganèse, des sels de calcium tels que les carbonates et les bicarbonates. Ces derniers proviennent de la dissolution des roches calcaires. La concentration importante en bicarbonate de calcium caractérise l'eau produite par notre Collectivité, qualifiée d'eau "dure". L'eau des Forages de Basse-Vigneulles est décarbonatée, déferrisée, et désinfectée au chlore gazeux.

Le forage de Holacourt d'une profondeur de 758m, pompe l'eau à une profondeur de 65m, possède une eau avec une température de 24 °C. L'eau est déferrisée et désinfectée au chlore gazeux.

Le Forage de Fonteny pompe l'eau dans le grès du rhétien à une profondeur de 25m pour un puit de 37m, ce qui le rend vulnérable à des éventuelles pollutions d'origine agricoles. L'eau est filtrée et désinfectée au chlore gazeux.

L'eau acheté à la Casas provient de 2 Forages situées sur la commune de Longeville-Lès-Saint-Avold. L'eau est déferrisée et désinfectée au chlore gazeux à la station de Dourd'hal.

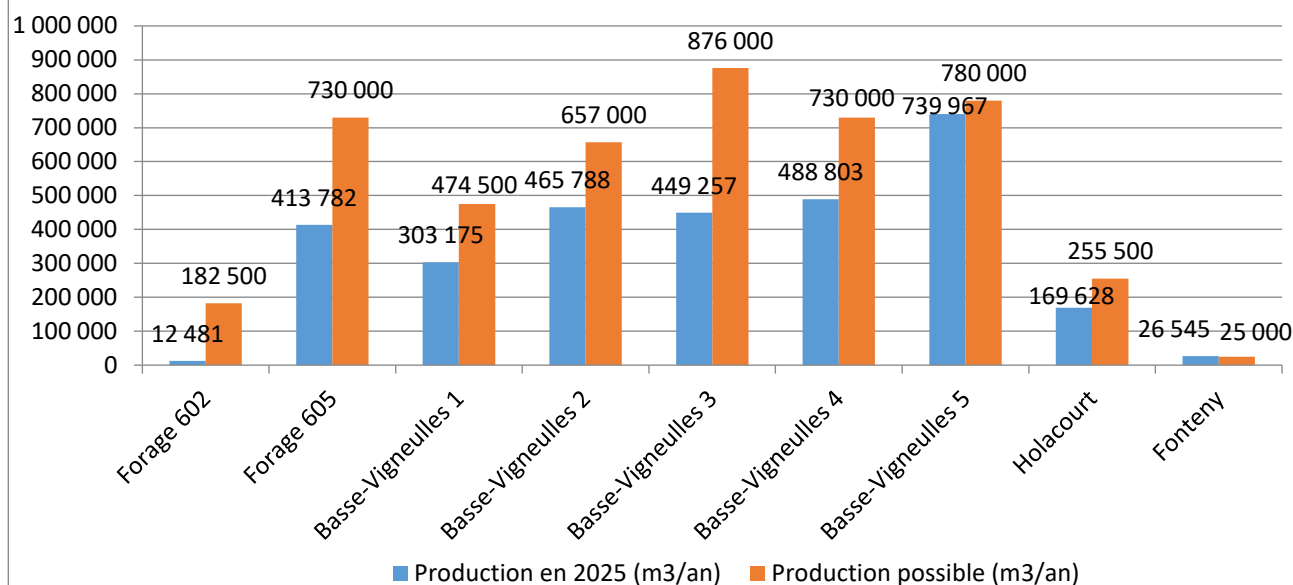
L'eau distribuée par le SEBVF est parfaitement conforme aux exigences fixées par les normes européennes. Cependant, la concentration importante en carbonate de calcium (appelé plus communément calcaire) a poussé les élus à compléter la filtration par un adoucissement (suppression du calcaire), réalisé en 1999 au travers de la nouvelle usine de décarbonatation, située à Basse-Vigneulles qui traite les forages F1 à F5 soit 5 forages sur les 9 du SEBVF.

Un fongicide utilisé comme pesticide « le chlorothalonil » a été mentionné par la presse nationale et régionale comme présent dans l'eau destinée à la consommation. Des abonnés ont naturellement interrogé le SEBVF à ce sujet. L'Agence Régionale de Santé (ARS), interrogée, a précisé que cet élément a été recherché dans l'eau destinée à la consommation humaine de 2009 à 2020 inclus. Il n'a jamais été détecté dans les ressources en eau du SEBVF.

En effet, les ressources du SEBVF sont d'origine souterraine profonde et peu susceptibles d'être atteintes par des pollutions aux pesticides. Cependant, le forage de Fonteny fait l'objet d'une surveillance par l'ARS en raison de la nature du forage (grès du Rhétien – peu profond) et son classement en « captage sensible » dit « Grenelle ».

Le SEBVF rappelle son attachement à la fourniture d'une eau de qualité.

Production des Forages en 2025 (m3)



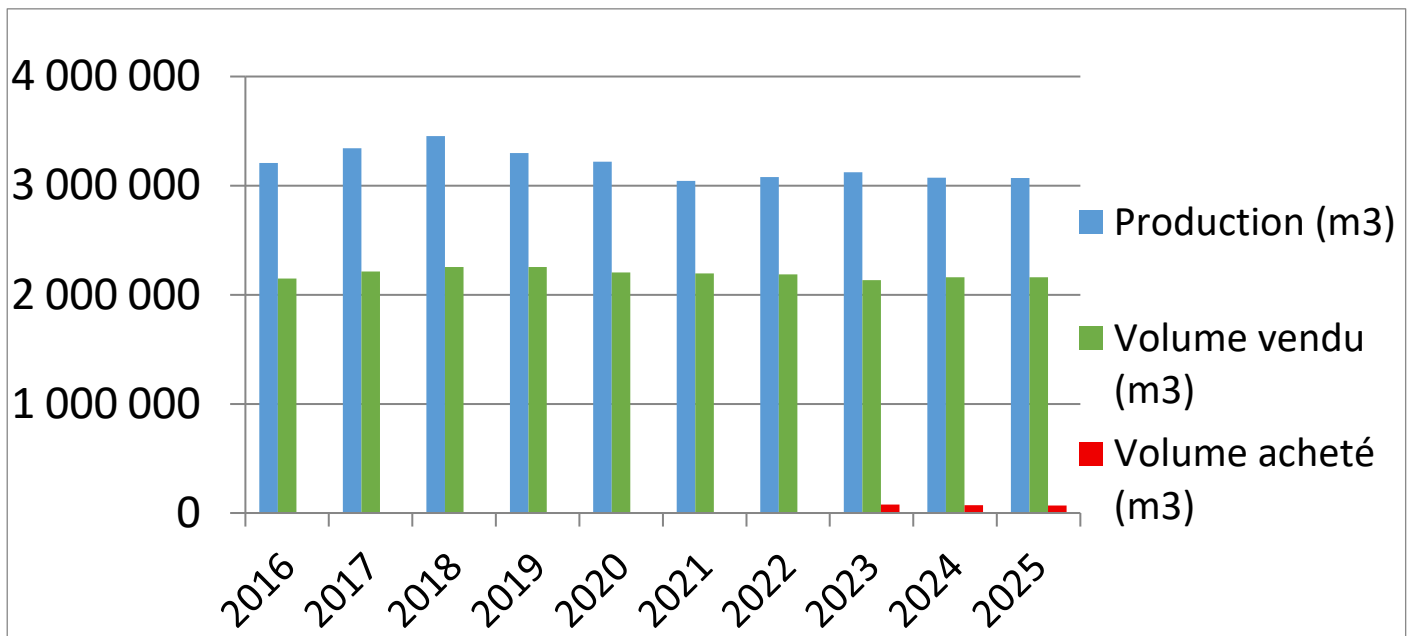
b) Volumes vendus :

Le volume d'eau facturé aux particuliers en régie directe a été de **2 161 201 m³ en 2025**, au même niveau que 2024, mais ce volume vendu est toujours en recul depuis une décennie malgré l'intégration des Communes de Téting-sur-Nied et Laudrefang en 2022 et de Fonteny et Oron en 2024.

En annexe du rapport figure le volume d'eau vendu aux particuliers et par secteur pour l'année 2025.

Année	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Production brut (m ³)	3 207 447	3 342 726	3 454 263	3 299 274	3 220 309	3 043 583	3 079 774	3 122 017	3 072 790	3 069 426
Volume acheté (CASAS)	/	/	/	/	/	/	/	76 836	71 185	69 898
Volume facturé (m ³)	2 147 587	2 212 454	2 253 567	2 255 480	2 203 518	2 196 977	2 187 453	2 133 819	2 158 982	2 161 201
Volume décret fuite (m ³)	10 302	24 913	26 613	17 182	18 105	2 445	13 517	11 356	13 854	26 205
Rendement Brut (%)	67,28	66,93	66,01	68,88	68,99	72,26	71,47	67,06	69,11	69,68
Rendement primaire (%) (*)	67,36	67,01	66,08	68,96	69,07	72,35	71,55	67,14	69,19	69,76
Rendement Net (%)	68,41	68,02	67,99	70,21	70,96	73,82	73,00	68,53	70,61	71,18

(*) le rendement primaire prend en compte le volume mis en distribution (volume prélevé - volume de lavage des filtres)



Concernant les prélèvements, la moyenne syndicale est de 184 litres/jour/habitant. En France, en 2021, la moyenne nationale est de 203 litres/jour/habitant. Ce volume se situe dans la moyenne européenne et reste très inférieur à celui d'autres pays développés, tels que les Etats-Unis (545 litres/jour/habitant).

Depuis une quinzaine d'année on note, en France, une baisse de prélèvements. Cette évolution à la baisse reflète plusieurs tendances :

- des générations d'équipements sobres en consommation d'eau remplacent d'anciennes installations dans les logements, les bâtiments tertiaires et industriels ;
- les consommateurs sont d'avantages économes en eau, motivés par leur sensibilité environnementale et/ou par la volonté de maîtriser leur budget.

Concernant la consommation, en 2020, année caniculaire et de pandémie, nous avons enregistré une baisse de 2,5 % de la consommation par rapport à 2019, niveau confirmé en 2021. La recherche des fuites a également permis de faire baisser la production en 2020 et 2021 avec une nette accentuation en 2021. L'année 2022, marquée par une longue période de sécheresse et de plusieurs canicules, n'a pas eu de répercussion sur les volumes vendus. En 2023, année atypique en termes de climat, alternant des périodes sèches et humides, couplées à une prise de conscience de maîtrise des énergies et ressources, a enregistré une forte baisse de la consommation (-5%). En 2024 et 2025, la baisse de consommation est liée aux conditions climatiques très pluvieuses sur 12 mois consécutifs.

En 2025, sur le territoire syndical, la consommation d'eau potable représente 128 litres/jour/habitant (contre 127 litres en 2024 et 125 litres en 2023). En France, elle est de 146 litres/jour/habitant (données 2023). Le Sud de la France est davantage consommateur d'eau en raison de la présence de résidences secondaires et de piscines privées. Par ailleurs, les écarts de température entre régions ont un impact significatif sur les habitudes de consommation.

L'analyse des usages domestiques de l'eau sur une longue période démontre que les générations récentes d'équipements du foyer ont fait sensiblement baisser la consommation d'eau. Les lave-linge et les sanitaires ont ainsi contribué à l'essentiel des économies d'eau. Parallèlement, les modes de vie ont évolué et certains occasionnent davantage de consommation : ainsi, la douche a remplacé le bain mais elle est prise plus fréquemment, elle contribue, paradoxalement et contrairement à une idée reçue, à augmenter la consommation d'eau. Sur 20 ans, la consommation a baissé de 22 litres/habitant/jour.

(Comité du 29.06.2026)

c) Performance du réseau :

- Rendement brut : 69,68 %

Le volume comptabilisé par application du décret fuites n° 2012-1078 du 24.09.2012 (annulation directement à la facture) est de **26 819 m³** et doit être ajouté au volume d'eau facturé de **2 161 201 m³**. Le rendement brut est le rapport entre le volume facturé et comptabilisé et le volume prélevé au niveau des forages + l'achat d'eau à la CASAS ((2 161 201 + 26 205) / (3 069 426 + 69 898) X 100)). **On obtient un rendement brut de 69,68 %** ce qui représente un coefficient de perte de **30,32 %** (fuites, prélèvements sauvages, compteurs bloqués, lavages des filtres, désinfection des châteaux d'eau, prises d'eau sur les poteaux d'incendie, essais des sapeurs-pompiers, ...). Cet indicateur est un élément important dans la gestion de tout service de distribution d'eau. Il quantifie en effet le pourcentage d'eau de distribution, utilisée d'une manière ou d'une autre par rapport à l'alimentation du réseau. Il permet d'apprécier l'état d'entretien du réseau et de comparer son évolution d'une année à l'autre.

Le rendement brut s'est amélioré depuis 2019 en raison de la recherche active des fuites suite à l'acquisition de matériels d'écoute plus efficaces et des travaux de renouvellement des réseaux engagés. Une dégradation du rendement est cependant observée depuis 2023, en raison de la baisse des consommations.

- Rendement Primaire : 69,76 %

Depuis 2024, le rendement primaire prend en compte dans les volumes prélevés, les volumes qui sont réellement mis en distribution (volumes prélevés – volumes utilisés pour le lavage des filtres).

- Rendement net : 71,18 %

C'est le rapport entre le volume consommé facturé et non facturé (essais de PI + nettoyages réservoirs + purges) et le volume produit (sortie de stations). C'est le rendement qui prend en compte tous les usages. Au niveau national, le rendement est de l'ordre de 65,2 % pour la classe des collectivités entre 10 000 et 50 000 habitants.

- Indice Linéaire des Volumes Non Comptés : 3,59 m³/j/km (valeur nationale en 2024 : 3,7 m³/j/km)

L'Indice Linéaire des Volumes Non Comptés (ILVNC) est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors raccordements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé.

- Indice Linéaire des Pertes en distribution (ILP) : 3,42 m³/j/km (densité de 29,82 abonnés/km)

L'Indice Linéaire des Pertes en distribution est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de raccordements). En 2024, au niveau national la valeur est de 3,3m³/j/km

- Indice Linéaire de Consommation (ILC) : 8,40 m³/j/km

L'Indice Linéaire de Consommation (ILC) est égal au volume journalier consommé comptabilisé par kilomètre de réseau (hors raccordements).

- Performance / décret (> 65 + 0,2 ILC) : > 66,68 %

Le rendement net doit être supérieur à cette valeur. En 2025, le SEBVF respecte la valeur minimale de rendement fixée dans le Décret n° 2012-97 du 27.01.2012 puisque notre rendement net est de 71,18 %

	2022		2023		2024		2025	
	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier	annuel	journalier
Prélèvement au niveau des 9 forages +achat d'eau (m³)	3 079 774	8 438	3 198 853	8 764	3 143 975	8 613	3 139 324	8 600
Facturation abonnés avec décret fuite (m³)	2 200 970	6 030	2 145 175	5 877	2 172 836	5 953	2 187 406	5 993
Rendement brut	71,47 %		67,06 %		69,11 %		69,68 %	
Rendement primaire	71,55 %		67,14 %		69,19 %		69,76 %	
Rendement net	73,00 %		68,53 %		70,61 %		71,18 %	
ILVNC : Indice linéaire des Volumes Non Comptés (m³/j/km)	/	3,46	/	3,74	/	3,67	/	3,59
ILP : Indice Linéaire des Pertes en Distribution (m³/j/km)	/	3,27	/	3,85	/	3,50	/	3,42
ILC : Indice Linéaire de Consommation (m³/j/km)	/	8,85	/	8,39	/	8,40	/	8,46
Performance / décret (> 65 + 0.2 ILC) (*)	66,77 %		66,77 %		66,68		66,68	

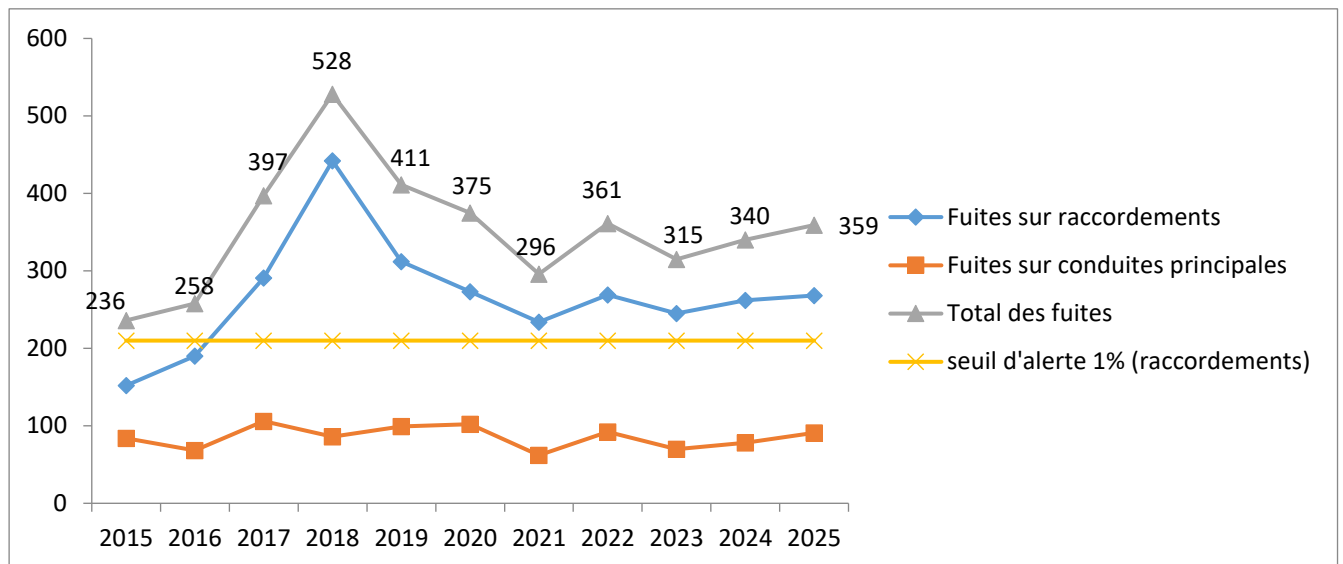
(*) Le rendement net doit être supérieur à cette valeur.

Fuites et interventions :

Le tableau ci-dessous vous présente le nombre de fuites sur l'ensemble du Syndicat :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fuites sur raccordements	190	291	442	312	273	234	269	245	262	268
Fuites sur conduites principales	68	106	86	99	102	62	92	70	78	91
TOTAL	258	397	528	411	375	296	361	315	340	359


+ 6%



L'année 2016 a été marquée par une période de fuites très importante de juillet à mi-octobre. L'année 2017 est marquée par deux fortes périodes de fuites (fin de l'hiver et en été). En 2018, année de forte sécheresse de mai à octobre, le nombre de fuites a ainsi doublé par rapport à l'année 2016. Fin 2018, le système de chloration au bioxyde de chlore a été remplacé par une chloration au chlore gazeux. Depuis 2019, le nombre d'interventions a baissé, mais reste cependant élevé.

En 2023, selon l'analyse comparative de la FNCCR, les collectivités ont observé en moyenne 11 casses pour 100 km de réseau principal ce qui, pour le SEBVF, représenterait 79 interventions. Cet indicateur doit toutefois être considéré avec précaution : en effet, une casse comptabilisée doit d'abord être détectée. Ainsi, un taux élevé de casses n'est pas nécessairement synonyme de mauvaise performance du réseau mais d'efforts sur la recherche de fuites, alors qu'un faible taux de casses peut traduire une mauvaise détection des fuites.

En 2023, au niveau national, la FNCCR donne un taux de casse sur raccordement de l'ordre de 0,55 %. Pour le SEBVF, la valeur 2018 était supérieure à 2 %. En 2025, ce taux est passé à 1,24 %.

d) Personnel du Syndicat :

Chaque année, les formations réglementaires mobilisent d'importants moyens pour les agents du Service Technique.

La formation à la polyvalence s'est poursuivie en 2025 au travers des CACES et des habilitations, notamment du personnel récemment recruté. La prévention a aussi été privilégiée. Le plan de formation est respecté malgré la hausse des coûts de formation.

Les effectifs ont été maîtrisés au cours des dix dernières années. Ainsi, de 29 agents en 2016 (27 équivalents temps plein), ceux-ci sont passés à un effectif de 26 agents (24,74 équivalents temps plein) en fin décembre 2025.

e) Bâtiments :

Le réservoir de SAINT-EPVRE a été réhabilité en totalité en 2025 après ceux de Malaucourt-sur-Seille, Aube, Sorbey, Chenois, Donjeux, Les Etangs, Laquenexy, sur les 6 dernières années.

L'année 2026 est marquée par une pause dans les investissements.

Les réservoirs de GUESSLING-HEMERING et ORON sont prévus d'être au programme des travaux pour 2027.

(Comité du 29.06.2026)

f) Installation des modules radio chez les particuliers

Avec la mise en place du nouveau logiciel de facturation d'eau en 2008, le système de relève à distance par terminal portable est effectif depuis le 1^{er} janvier 2009.

Le tableau ci-dessous vous présente un état des compteurs équipés d'un dispositif de relève à distance au 31.12.2025 sur les différents secteurs :

SECTEURS	Nombre d'Abonnés	Compteurs avec sondes
Secteur BASSE-VIGNEULLES	6 241	5 215
Secteur DUF Cités	1 624	1 621
Secteur COURCELLES-CHAUSSY	1 488	1 483
Secteur DELME	1 861	1 853
Secteur PANGE	2 530	2 524
Secteur LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD	2 074	2 011
Secteur SERVIGNY-Lès-RAVILLE	1 249	1 244
Secteur GUESSLING-HÉMERING et TETING	1 830	1 821
Secteur RÉMILLY	1 485	1 481
Secteur LESSE-CHENOIS	1 174	1 168
TOTAL	21 558	21 483 (*)

(*) + 353 compteurs équipés par rapport à 2024

Depuis 2018, la priorité fixée est de respecter l'échéance de la DIRECCTE (aujourd'hui DREETS) par le changement des compteurs de plus de 15 ans, mais aussi le remplacement de ceux déjà équipés d'un dispositif de relève à distance et défectueux. Les difficultés rencontrées dans la fiabilité de ce système de communication ont ralenti le déploiement de cette technologie. Le nouveau fournisseur donne depuis 7 ans entièrement satisfaction par l'absence de dysfonctionnement. Il convient de signaler que le SEBVF n'a pas déployé un système de télérelève. Ces dispositifs sont interrogés uniquement lors de la relève (3 fois par an).

g) Véhicules

Aucun véhicule n'a été renouvelé en 2025.

Pour mémoire la liste des véhicules du SEBVF :

Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
PARTNER (camionnette)	GQ-451-HT	2023	51 424 kms
KANGOO (5 places)	FQ-128-NW	2020	166 236 kms
KANGOO (5 places)	BR-699-MJ	2011	323 823 kms
KANGOO (Camionnette)	DT-071-BG	2015	153 226 kms
KANGOO (Camionnette)	CH-720-VW	2012	145 131 kms
KANGOO (Camionnette)	AV-316-WB	2010	242 166 kms
PARTNER	AE-121-ZC	2009	321 795 kms
PARTNER	151-BJD-57	2005	301 543 kms

FORD KA (5 places)	CJ-618-ZG	2012	52 548 kms
Véhicule type	Immatriculation	Année	Kilométrage*
BIPPER (Camionnette)	BR-141-JF	2011	285 235 kms
TRAFIC	BW-353-FE	2011	398 356 kms
MASTER 1 (ASTREINTE)	EN-486-HV	2017	148 202 kms
MASTER 2 (ASTREINTE)	FV-553-MR	2020	82 627 kms
NISSAN	251 CAG 57	2008	232 518 kms
CAMION RENAULT– Grue	821-BQZ-57	2007	234 946 kms
CAMION RENAULT - Grue	FP-206-GC	2020	70 113 kms
TRACTOPELLE	/	1999	6 670 h
MINI PELLE avec remorque	68976	2020	1 261 h
MINI PELLE avec remorque	68480	2021	1 426 h
COMPRESSEUR	EN-486-HV	--	617 h
COMPRESSEUR	FV-533-MR	--	511 h

* kilométrages et heures au 31.12.2025

h) Protection de la ressource

En France, la production d'eau potable repose sur 33 200 ouvrages de prélèvement exploitant des nappes souterraines et des masses superficielles. Afin de protéger les captages contre les pollutions accidentelles ou diffuses, la mise en place des périmètres de protection est obligatoire depuis la loi sur l'eau de 1992.

Les périmètres de protection d'un captage sont définis après une étude hydrogéologique et prescrits par une Déclaration d'Utilité Publique. Ils visent à protéger les abords immédiats de l'ouvrage et son voisinage, ainsi qu'à interdire ou réglementer les activités qui pourraient nuire à la qualité des eaux captées. Ils prennent la forme de trois zones (immédiates, rapprochées et éloignées) dans lesquelles des contraintes plus ou moins fortes sont instituées pour éviter la dégradation de la ressource :

- Périmètre de Protection Immédiate : Quelques ares, surface acquise et clôturée par le Maître d'Ouvrage, toute activité est interdite.
- Périmètre de Protection Rapprochée : Plusieurs hectares, zone d'appel du point d'eau, toute activité susceptible de provoquer une pollution ponctuelle ou accidentelle est interdite ou réglementée.
- Périmètre de Protection Éloignée : Superficie très variable, zone d'alimentation du point d'eau, certaines activités peuvent être réglementées selon les spécificités locales.

Le forage de Holacourt est réglementairement protégé par l'Arrêté Préfectoral du 10 mars 2005 avec une valeur de l'indice de protection de la ressource de 100%.

Les forages de Créhange (2) et Basse-Vigneulles (5), sont réglementairement protégés par l'Arrêté Préfectoral du 9 août 2016. La valeur de l'indice de protection de la ressource est de 100 %

Concernant les Communes de Téting-sur-Nied et de Laudrefang, celles-ci sont alimentées par des eaux provenant de 2 forages appartenant à la CASAS, dont l'indice de protection est de 50 %, et 7 forages de secours appartenant au SIE WINBORN dont l'indice de protection est de 50 %. Ces 9 forages sont implantés sur la Commune de Longeville-les-Saint-Avoid.

Les communes de Fonteny et Oron sont alimentées par les eaux provenant du forage situé à Fonteny dont l'indice de protection est de 100% par l'Arrêté Préfectoral du 16 octobre 2012 (forage dit « Grenelle »).

A fin 2025, l'indice de protection de la ressource au niveau national est de 78,5 %.

3 - Indicateurs de la Qualité de Service à l'Usager

a) Taux de conformité des prélèvements d'eau

La qualité de l'eau potable fait partie des trois préoccupations principales des Français en matière d'environnement. Pour être potable, l'eau doit répondre à des critères de qualité très stricts. Les contrôles sanitaires sont réalisés sous l'égide des Agences Régionales de Santé (ARS), qui effectuent plus de 300 000 prélèvements annuels sur l'ensemble du système de distribution (usine de traitement, réservoirs et réseaux) pour contrôler la qualité de l'eau distribuée, ce qui en fait le produit alimentaire le plus contrôlé de France. Les résultats des analyses sont régulièrement mis à jour et à disposition du public sur un site internet géré par le Ministère des Solidarités et de la Santé, et sont disponibles en Mairie.

Depuis 2024, suite à un appel d'offre réalisé par l'ARS, les prélèvements et les analyses sont dorénavant exécutés par le laboratoire EUROFINS à Maxéville (54). Le résultat des analyses, concernant la qualité de l'eau distribuée, est transmis à l'ARS (Agence Régionale de Santé). Vous trouverez en annexe les fiches de synthèse des analyses réalisées en 2025 sur les cinq unités de distribution. La note de synthèse annuelle sur les données relatives à la qualité de l'eau sera disponible sur le site internet du Syndicat. En 2024, au niveau national le taux de conformité bactériologique est de 98,4% et le taux de conformité physico chimique de 98,6%. En 2025, pour le SEBVF ces taux sont de 100%. Aucune traces de polluants éternels (PFAS et TFA) n'ont été détectées.

Les 5 unités de distribution présentent une eau de bonne qualité avec des dépassements de références de qualité et non de limites de qualité.

Concernant l'Unité de Distribution de Chenois, nous notons 3 dépassements du paramètre température de l'eau avant distribution, en raison notamment de la profondeur du forage (758 m). La valeur maximale observée étant de 26°C au lieu de 25°C (référence de qualité).

En ce qui concerne l'Unité de Distribution SEBVF 2 (mélange Créhange/Basse-Vigneulles), nous remarquons un dépassement du paramètre microbiologiques (bactéries revivifiables) avant traitement à la station de Créhange pour une valeur de 300n/ml (référence de qualité).

L'unité de Distribution SEBVF 3 (« pure » Basse-Vigneulles) ne présente aucun dépassement.

L'unité de Distribution SEBVF - TETING présente un dépassement du paramètre « équilibre calcocarbonique », pour une valeur de 4 au lieu de 2 maximum (référence de qualité)

Pour l'unité de Distribution FONTENY-ORON nous avons noté un seul dépassement du paramètre Ammonium à 0,15mg/l au lieu de 0,10 mg/l (référence de qualité).

La dépense en analyses d'eau en **2025** s'est élevée à **16 812,87 € HT (+7% par rapport à 2024)** en raison notamment des recherches des composants éternels dit PFAS. Aucune traces de PFAS n'ont été retrouvées sur les ressources du SEBVF.

b) Taux de réclamations

Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la Collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est mis en œuvre depuis 2013. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix de l'eau pratiqué par la collectivité.

En 2025, ce sont 15 réclamations écrites qui ont été réceptionnées sur un total de 21 588 abonnés, soit 0,7 réclamations /1 000 abonnés.

La moyenne nationale est de 3,25 % en 2024. Cet indicateur reste très subjectif car certains services comptabilisent toutes les demandes des usagers même non justifiées et d'autres invitent les usagers à faire un courrier pour formaliser les réclamations orales, ce qui est le cas du SEBVF.

c) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

C'est le nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance. Les périodes d'alimentation par une eau non conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son raccordement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte. Ce suivi a été mis en place à compter de 2013.

1 145 abonnés sur un total de 21 558 abonnés ont été concernés par une interruption non programmée de la distribution en eau en 2025, soit un taux de 53/1 000 abonnés. Le temps de coupure est de 5h00 par coupure pour l'année 2025. Une coupure importante a concerné 600 abonnés à la suite d'une rupture de canalisation de la conduite principale en fonte 300mm à Fouligny, lors de travaux d'assainissement. La moyenne nationale en 2024 de ce taux est de 2,76/1 000 abonnés.

Cet indicateur est très subjectif, car il ne prend pas en compte le nombre exact d'abonnés coupés totalement. En effet, sur un même réseau, selon la rapidité de la réparation, seuls les points hauts peuvent être concernés.

d) Taux de respect du délai maximal d'ouverture des raccordements pour les nouveaux abonnés

Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un raccordement neuf (hors délai de réalisation des travaux fixé à 60 jours hors autorisation de voirie) ou mettre en service un raccordement existant en lotissement. Celui-ci est fixé à 5 jours ouvrés à compter de la date de réception du devis signé pour les lotissements ou 5 jours ouvrés à compter de la date d'achèvement des travaux hors lotissements. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un raccordement pour lesquels le délai est respecté. Ce suivi a été mis en place à compter de 2013.

En 2025, le SEBVF a respecté ces délais pour l'ensemble de ces demandes. Les seuls dépassements constatés sont liés à des reports à la suite de demande des clients, ou en cas de non-obtention des permissions de voirie.

4 - Indicateurs financiers et patrimoniaux

a) Le prix de l'eau

Le prix de base HT et hors redevances du mètre cube d'eau s'élevait en 2025 à **1,42 €** (part eau potable), soit 1,50 € TTC.

En 2025 le prix du mètre cube HT s'élevait à 2,107 €, soit 2,222 € TTC (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement), soit 22,23 €TTC/mois.

Le prix du mètre cube HT en 2026 (sur la base de 120 m³/an y compris abonnement) est de 2,128 € HT soit 2,245 € TTC/m³, soit 22,45 € TTC/mois.

En 2024, la moyenne nationale était de 2,32 € TTC/m³ pour 120 m³ (23,20 € TTC/mois) contre 2,18 € TTC/m³ (21,80 € TTC/mois) au SEBVF. Un ménage français a dépensé en moyenne pour les services publics d'eau (eau potable + assainissement), 1 % de son budget 2022. Cette part de budget consacrée à l'eau est stable dans le temps, en particulier comparée à celle des énergies fossiles et de l'électricité qui peuvent fluctuer sensiblement d'une année à l'autre.

Le tableau ci-dessous présente le prix de l'eau depuis 2019, par tranche et par période de facturation, ainsi que le nouveau prix de l'eau pour l'année 2026.

BASE € HT EAU	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
* de 0 à 20 m ³	1,14 €	1,15 €	1,19 €	1,19 €	1,33 €	1,39 €	1,42 €	1,43 €
* de 21 à 375 m ³	1,23 €	1,24 €	1,28 €	1,28 €	1,42 €	1,48 €	1,51 €	1,52 €
* au-delà de 375 m ³	0,76 €	0,78 €	0,82 €	0,82 €	0,91 €	0,96 €	0,98 €	0,99 €
SURTAXE AGENCE dite « Prélèvement »	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,08 €	0,072 €	0,073 €	0,122 €	0,121 €

ABONNEMENT COMPTEURS								
Pour les compteurs de diam. 15 à 40 mm								
BASE € HT	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026
* Code 1 – Diam. 15 mm	62,90 €	63,53 €	64,80 €	64,80 €	72,09 €	75,33 €	77,06 €	78,37 €
* Code 2 – Diam. 20 mm	70,18 €	70,88 €	72,30 €	72,30 €	80,43 €	84,05 €	85,98 €	87,44 €
* Code 3 – Diam. 30 mm	82,90 €	83,73 €	85,40 €	85,40 €	96,65 €	101,00 €	103,32 €	105,08 €
* Code 4 – Diam. 40 mm	109,44 €	110,53 €	112,74 €	112,74 €	125,42 €	131,06 €	134,07 €	136,35 €
Pour les compteurs de diam. 50 à 200 mm								
* Code 5 – Diam. 50/60/65 mm	276,52 €	279,29 €	284,88 €	284,88 €	316,92 €	331,18 €	338,80 €	344,56 €
* Code 6 – Diam. 80 mm	311,06 €	314,17 €	320,45 €	320,45 €	356,50 €	372,54 €	381,11 €	387,59 €
* Code 7 – Diam. 100 mm	414,78 €	418,93 €	427,31 €	427,31 €	475,38 €	496,77 €	508,19 €	516,83 €
* Code 8 – Diam. 150 mm	553,04 €	558,57 €	569,74 €	569,74 €	633,83 €	662,35 €	677,58 €	689,10 €
* Code 9 – Diam. 200 mm	691,57 €	698,49 €	712,46 €	712,46 €	792,25 €	827,90 €	846,94 €	861,34 €

(Comité du 29.06.2026)

b) Renforcement des conduites / taux de renouvellement

Les travaux suivants programmés en 2025 sont achevés et ont été réalisés, soit par nos équipes, soit dans le cadre de marchés spécifiques, soit dans le cadre du marché à bons de commande si nécessaire.

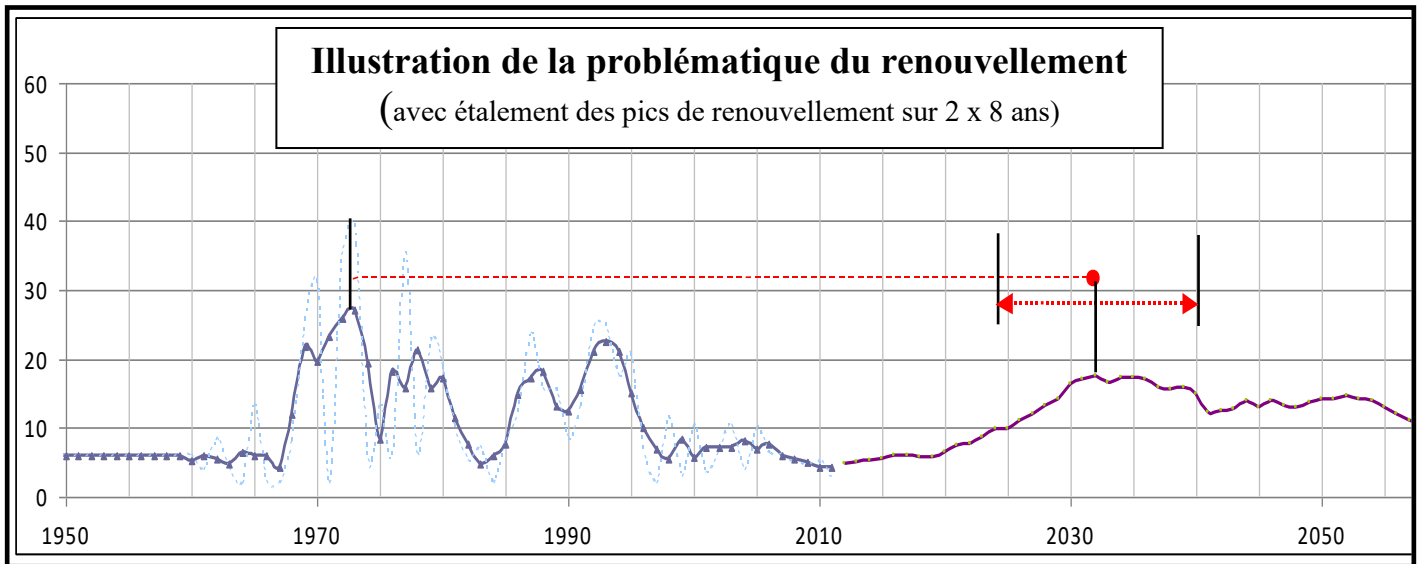
Lieu des travaux	Rue concernée	Linéaire concerné	Nombre de reprises de raccordements individuels	Entreprise ayant réalisé les travaux
ARRIANCE (intercommunale)	Programme de renouvellement des réseaux	5 066 ml en Fonte 125 mm à 200 mm	3	BONINI

Le tableau ci-dessous présente le nombre de reprises de raccordements et le linéaire de conduites renouvelées depuis 2017.

	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nouveaux raccordements	82	101	98	81	104	87	75	59	57
Compteurs en lotissement	75	86	93	82	83	83	38	16	13
Reprise de raccordements individuels	160	238	186	274	248	333	308	254	275
Linéaire de conduites renouvelées (km)	0,877	0,175	0,265	8,509	6,845	6,840	4,225	4,070	5,066
Linéaire total des conduites principales (km)	687	693	693	695	695	695	715	723	723
Taux de renouvellement des conduites	0,12 %	0,03 %	0,03 %	1,23%	0,98 %	0,98 %	0,60%	0,56 %	0,70 %

Sur 5 ans, le taux de renouvellement annuel moyen du réseau principal du SEBVF est de 0,75%.

Avec une moyenne nationale de 0,69 % du réseau d'eau potable renouvelé en 2024, 150 années seraient nécessaires pour renouveler l'ensemble du réseau. La volonté gouvernementale, à l'issue des Assises de l'Eau en 2018, est de permettre de renouveler 1 % du réseau chaque année, grâce à des mesures à destination des collectivités : aides pour améliorer la connaissance des réseaux et facilitation d'accès à des emprunts de longue durée (Aquaprêt de la Banque des Territoires (Caisse des Dépôts et Consignations).



Le linéaire total du réseau, pour les conduites considérées principales est de 723 km.

- Réseau qui se concrétise par la prédominance des diamètres 100 à 200 mm. On retiendra que les conduites de diamètre 100 à 150 mm représentent 39,4 % du linéaire du réseau de distribution du SEBVF
- Un matériau principalement en PVC 62,3 %, contre 32,5 % en Fonte.
- Réseau jeune, 50 % à moins de 50 ans.

Figure 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

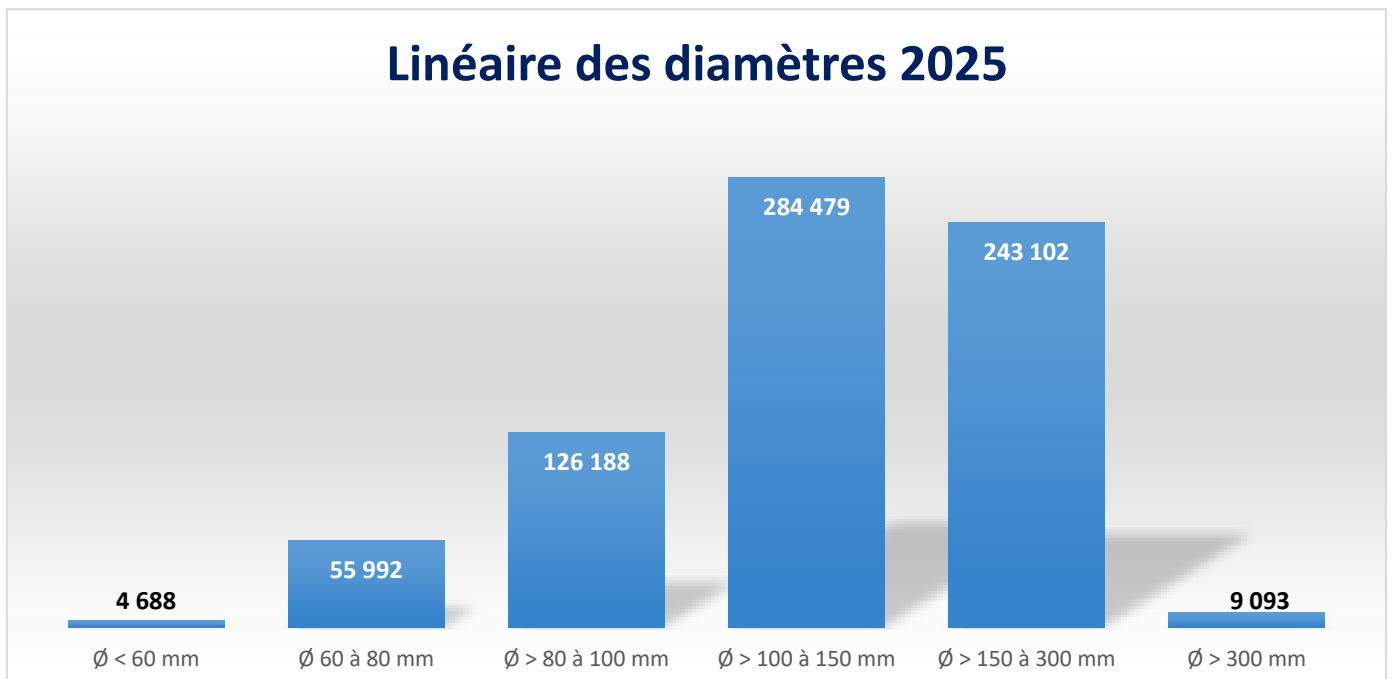
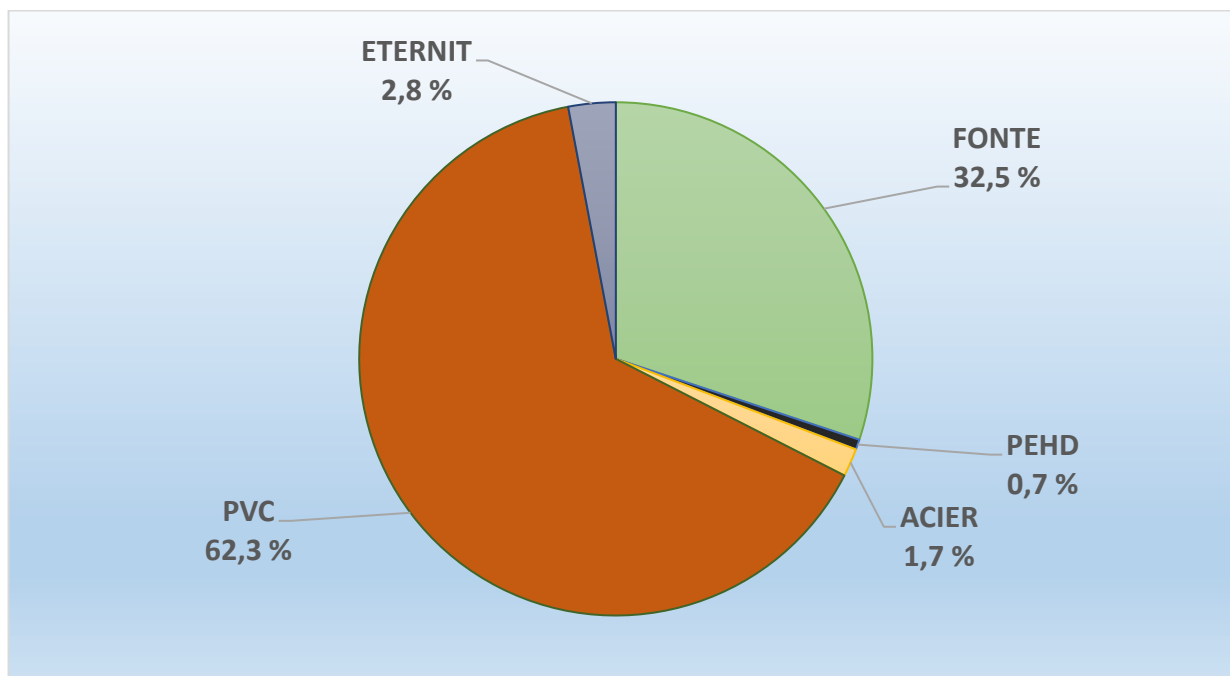


Tableau 1 : Répartition des linéaires, pour les conduites considérées principales, en fonction de la classe de diamètre extérieur

Diamètre extérieur	Linéaire (ml)	Part (%)
Inférieur à 60 mm	4 688	0,6
De 60 à < à 80 mm	55 992	7,7
De > 80 m à 100 mm	126 188	17,4
De > à 100 à 150 mm	284 479	39,4
De > 150 à 300 mm	243 102	33,6
> 300 mm	9 093	1,3
Total	723 542	100,0

Les rendus suivants illustrent que le réseau de distribution est majoritairement composé de matériaux plastiques (près de 65 % du linéaire) comme la majorité des réseaux dits « ruraux ». Au niveau national, cette valeur est proche de 45 %. Les services les plus urbains ont une majorité de réseaux en fonte. Cette prédominance est expliquée par l'importance des travaux d'interconnexion réalisés dans les années 1980 et 1990, années de prédilection de ce matériau.

Figure 2 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction des matériaux



Il est à noter la prédominance des réseaux en PVC (62,3 %), dont la majorité a été posée après 1980, contre 47 % au niveau national en 2021.

Les canalisations en fibrociment représentent 2,8 % du linéaire contre 4 % au niveau national en 2021.

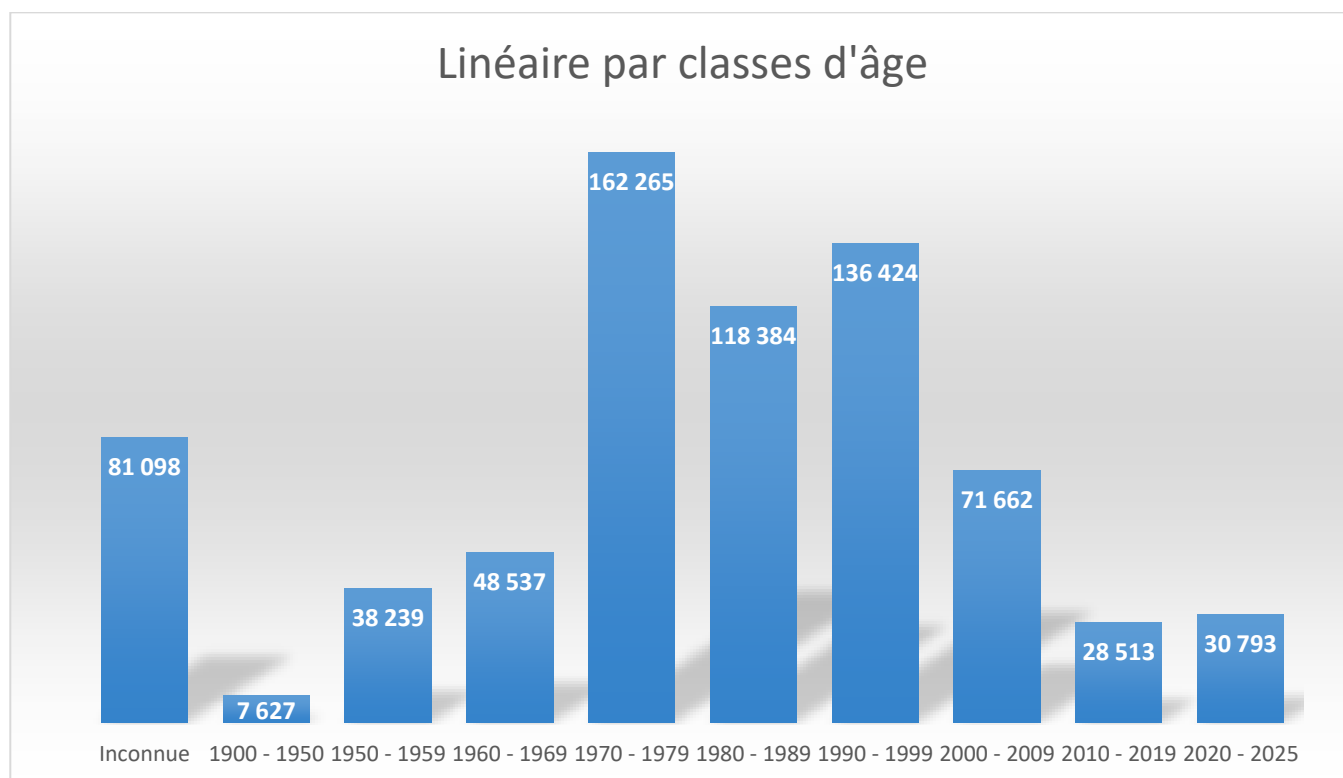
(Comité du 29.06.2026)

Tableau 2 : Répartition des linéaires de réseau, pour les conduites considérées principales, en fonction des matériaux

Matériaux	Linéaire (ml)	Part (%)
FONTE	235 091	32,5
PEHD	4 917	0,7
PVC	450 757	62,3
ACIER	12 303	1,7
ETERNIT	20 474	2,8
Total	723 542	100,0

Près de 50 % du réseau de distribution à moins de 50 ans (moyenne nationale à 41 ans).
A ce jour, l'âge des réseaux est inconnu pour plus de 11 % du linéaire (12 % au niveau national).

Figure 3 : Répartition des linéaires de réseaux en fonction l'âge des conduites principales



Sur l'échantillon de l'analyse comparative de le FNCCR la majorité des réseaux au niveau national a été posée entre 1940 et 1980.

c) Investissements réalisés en 2025

La liste et les montants financiers des travaux réalisés lors de l'exercice 2024 figurent au Compte Administratif. Il s'agit principalement des travaux de renouvellement des réseaux sur la commune d'Arriance, des travaux de sécurisation de la distribution de l'eau potable à la station de Basse-Vigneulles et de la réhabilitation des réservoirs de Les Etangs et de Saint-Epvre pour un montant total de plus de 1 700 000 €HT.

(Comité du 29.06.2026)

d) Réalisations budgétaires

Recettes globales

* Recettes d'exploitation	7 531 814,99 €
* Recettes d'investissement	2 876 630,82 €
Total :	10 408 445,81 €

Dépenses réelles

* Dépenses d'exploitation :	6 331 896,53 €
* Dépenses d'investissement :	2 907 274,88 €
Total :	9 239 171,41 €

e) Endettement et annuités

* encours de la dette au 31.12.2025	7 498 595,42 €
* montant des annuités (capital + intérêts) :	624 776,16 €
• en capital :	419 266,65 €
• en intérêts :	205 509,51 €

f) Durée d'extinction de la dette en 2025

La durée d'extinction de la dette est la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service d'eau potable si la Collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service.

Données nécessaires au calcul :

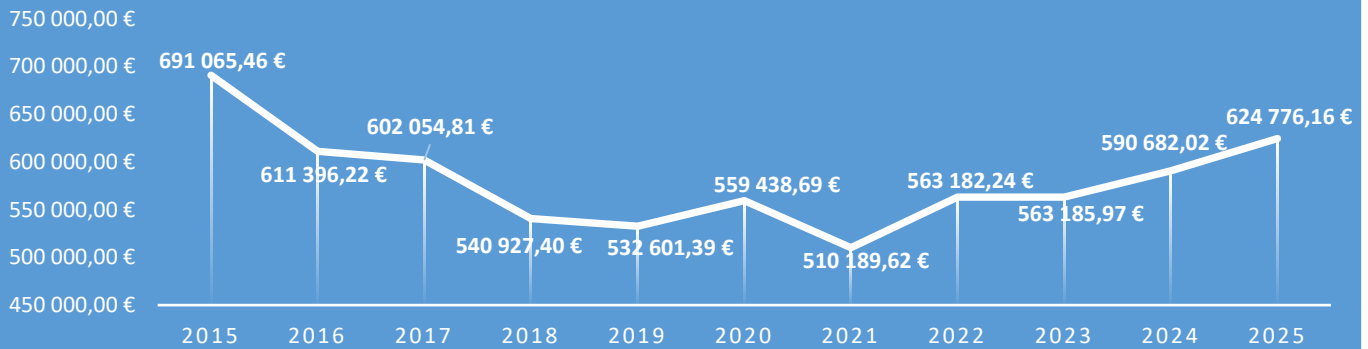
- Encours total de la dette au 31.12.2025 (c'est-à-dire montant du capital restant dû au titre des emprunts contractés) : **7 498 595,42 €**.
- Épargne brute annuelle (c'est-à-dire recettes réelles – dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé) :
 $10\,408\,445,81\text{ €} - (9\,239\,171,41\text{ €} - 419\,266,65\text{ €}) = \mathbf{1\,588\,541,05\text{ €}}$.

En 2025, la durée d'extinction de la dette du SEBVF est de 4,72 ans (7 498 595,42 € / 1 588 541,05 €). En 2024, elle s'élevait à 3,98 ans.

Pour l'exercice 2024, la durée moyenne d'extinction de la dette était de 3,5 ans au niveau national.

A l'issue des travaux réalisés en 2025, une pause temporaire dans les investissements avec une année presque blanche en 2026 a été actée.

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE



La réduction de l'endettement permet :

- de faire monter en charge la capacité d'autofinancement,
- de faire remonter les dotations comptables aux amortissements.

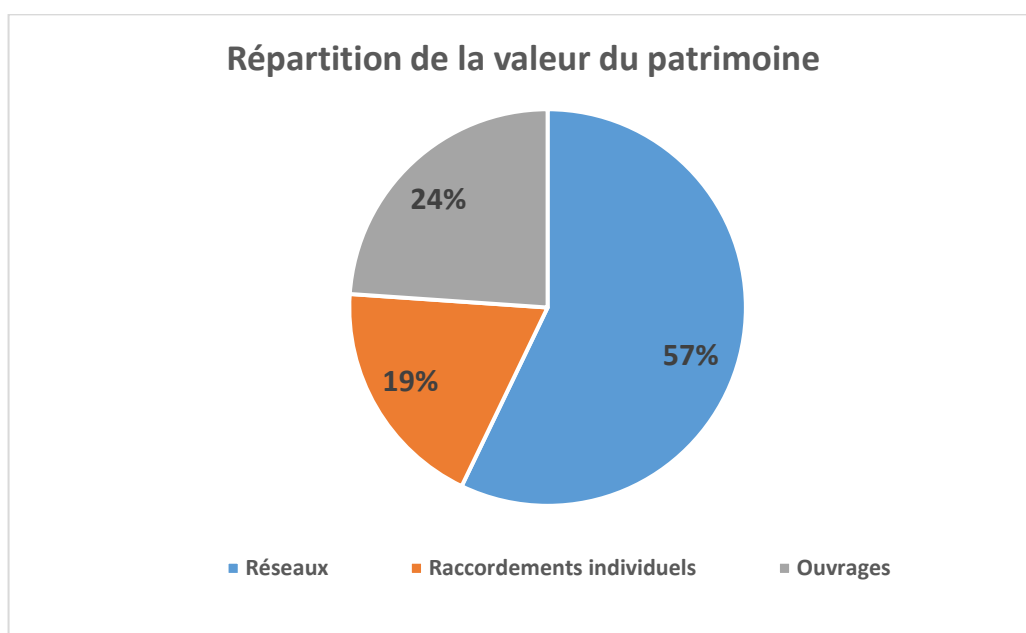
g) Synthèse patrimoniale

L'évaluation de la valeur patrimoniale a été réalisée dans le cadre de l'Etude AEP en 2012. Celle-ci a été réévalué en 2025.

La valeur patrimoniale s'élève à 253 Millions d'Euros, soit un peu plus de 5 400 €/habitant, soit une dotation annuelle à terme de 4,48 Millions € sur la base d'une durée de vie moyenne pondérée de 57 ans.

	OUVRAGES	RESEAUX	RACCOR- DEMENTS INDIVIDUELS	TOTAL	€/HABITANT
VALEUR	60 517 800 €	144 600 000 €	47 968 300 €	253 086 100 €	5 400 €/HABITANT
AMORTISSEMENT (durée de vie moyenne pondérée de 57 ans)	0,44 €/m ³	0,84 €/m ³	0,63 €/m ³	1,91 €/m ³ *	

* à comparer au prix du m³ en 2025 (sur la base de 120 m³/an, y compris abonnement) : **2,107 €/m³**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable pour le SEBVF est de 118/120. A savoir qu'au niveau national cet indice était de 107/120 en 2024. (Comité du 29.06.2026)

h) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente

Il correspond au montant des impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1, de même que le montant des impayés, comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, et la TVA liée à ces postes. Sont exclues, les factures de réalisation de raccordements et de travaux divers.

Le montant des impayés sur l'exercice 2024 est de 78 015,07 € TTC.

Le montant facturé sur l'exercice 2024 est de 6 120 788,07 € TTC.

Calcul de l'indicateur : $78\,015,07\text{ € TTC} / 6\,120\,788,07\text{ € TTC} = 0,0123$ soit **1,23 %**.

Exercice	Chiffres (TTC)	Indicateur
2011	125 866,50 € / 4 130 279,09 €	3,05 %
2012	123 656,08 € / 4 282 438,99 €	2,89 %
2013	112 875,59 € / 4 637 029,03 €	2,43 %
2014	125 078,73 € / 4 997 610,45 €	2,50 %
2015	138 500,38 € / 4 841 592,84 €	2,86 %
2016	123 728,00 € / 4 912 200,21 €	2,52 %
2017	108 135,49 € / 5 126 940,78 €	2,11 %
2018	101 336,39 € / 5 234 198,03 €	1,94 %
2019	102 319,93 € / 5 461 213,50 €	1,87 %
2020	111 731,96 € / 5 348 952,84 €	2,09 %
2021	102 563,93 € / 5 458 129,84 €	1,88 %
2022	84 011,20 € / 5 465 883,52 €	1,53 %
2023	98 960,78 € / 5 814 070,78 €	1,70 %
2024	75 015,07 € / 6 120 788,07 €	1,23 %

Au niveau national pour l'année 2024, le taux d'impayés (hors Délégation de Service Public) est de 2,93 %.

Les opérateurs publics dont le recouvrement est effectué par le Trésor Public en totalité sont les plus impactés par le niveau des taux d'impayés, même si celui-ci est en baisse pour le SEBVF.

Alors que les services énergétiques peuvent réduire et interrompre l'alimentation en cas d'impayés en dehors de la trêve hivernale, la Loi Brottes a créé une particularité pour l'eau. Cette loi, votée le 15 avril 2013 et le Décret d'application du 27 février 2014, interdisent toute l'année les coupures d'eau et réductions de débit pour les résidences principales en cas d'impayés. Le 29 mai 2015, le Conseil Constitutionnel a attesté la conformité de cette disposition.

Par ailleurs, le montant des surconsommations non facturées aux consommateurs dans le cadre de la Loi Warsmann de 2012 plafonnant les factures en cas de fuite après compteur, représente une baisse de recette de près de 95 millions d'euros dans les services d'eau potable en 2018 en France, soit 2,85 % du chiffre d'affaires. En 2025, le volume non facturé par application de cette disposition est de 26 205 m³ (13 854 m³ en 2024), soit 1,2 % du volume vendu en 2025.

(Comité du 29.06.2026)

ANNEXES

	Page
• Tableau des productions d'eau du SEBVF pour l'année 2025	25
• Vente d'eau aux particuliers par secteur en 2025 :	
- Vente d'eau aux particuliers (Volume facturé en 2025)	26
- Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2	27
- Secteur Cités Minières (CRÉHANGE et FAULQUEMONT)	28
- Secteur de COURCELLES-CHAUSSY	29
- Secteur de DELME	30
- Secteur de GUESSLING-HÉMERING	31
- Secteur de LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD	32
- Secteur de PANGE	33
- Secteur de RÉMILLY	34
- Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT	35
- Secteur de LESSE-CHENOIS	36
- Secteur de TETING-SUR-NIED	37
• Prix de l'eau par secteur en 2025 :	38-40
• Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse	41-44
• Carte des Communes du SEBVF par secteurs	45
• Bilan de l'Unité de Gestion sur la qualité des eaux en 2025	46-50
• Fiches de Synthèse des unités de distribution pour l'année 2025	
- Unité de Distribution SEBVF 2 (Forages de BASSE-VIGNEULLES et CRÉHANGE)	51
- Unité de Distribution SEBVF 3 (Forage de BASSE-VIGNEULLES)	52
- Unité de Distribution de CHENOIS	53
- Unité de Distribution de TÉTING	54
- Unité de Distribution de FONTENY-ORON	55

(Comité du 29.06.2026)

TABLEAU des PRODUCTIONS d'EAU du S.E.B.V.F.
ANNEE 2025

FORAGES	INDEX		PRODUCTION	PERIODE	
				DU	AU
FORAGE 602	354 535	367 016	12 481	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE 605	1 268 442	1 682 224	413 782	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 1	1 735 076	2 038 251	303 175	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 2	2 094 490	2 560 278	465 788	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 3	2 127 326	2 576 583	449 257	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 4	462 034	950 837	488 803	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE BASSE-VIGNEULLES 5	3 343 340	4 083 307	739 967	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE HOLACOURT	630 310	799 938	169 628	02.01.2025	31.12.2025
FORAGE FONTENY	26 327	51 144	24 817	02.01.2025	01.12.2025
	0	1 728	1 728	01.12.2025	31.12.2025
TOTAL			3 069 426 m3		

ACHAT d'EAU par le S.E.B.V.F.
ANNEE 2025

LIEU	INDEX		ACHAT EAU	PERIODE	
				DU	AU
CASAS (Folschviller)	152 932	222 830	69 898	02.01.2025	31.12.2025



Directeur Général des Services,

Hervé SIAT.

(57/2026 NP)

(Comité du 29.06.2026)

**VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS
(Volumes facturés en 2025)**

(*)

SECTEURS	Nombre Abonnés	Population au 01/01/2022 publiée au 01/01/2025	VOLUME FACTURÉ (M ³)			VOLUME TOTAL facturé en 2025 (M ³)
			2025/1	2025/2	2025/3	
BASSE-VIGNEULLES	6 240	16 345	223 083	201 943	248 620	673 646
KALHYGE (anciennement Initial BTB)						
COURCELLES-CHAUSSY	1 488	3 752	49 783	50 823	63 021	163 627
DELME	1 861	3 784	61 831	59 077	75 419	196 327
LONGEVILLE-lès-ST-AVOLD MC DO (*) CORA (*) Sarl SODITHIS (*) RESTAURANT AUTOROUTE (*)	2 076	4 372	61 862	66 816	76 189	204 867
PANGE	2 530	5 758	76 005	83 341	89 255	248 601
RÉMILLY	1 485	3 069	46 807	49 283	53 101	149 191
SERVIGNY - FRÉCOURT	1 249	3 175	39 831	43 445	43 704	126 980
CITÉS MINIÈRES (FAULQUEMONT – CRÉHANGE)	1 624		43 962	38 631	52 069	134 662
GUESSLING-HÉMERING	1 117	2 425	30 568	31 460	31 562	93 590
LESSE - CHENOIS	1 174	2 537	33 181	35 193	39 965	108 339
LAUDREFANG – TÉTING-sur-NIED	714	1 640	20 348	21 841	19 182	61 371
TOTAL	21 558	46 857	687 261	681 853	792 087	2 161 201

Facturation mensuelle jusqu'en juillet 2023

(Comité du 29.06.2026)

ANNÉE 2025

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de BASSE-VIGNEULLES 1 et 2

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	788	3 784	30 085	27 187	28 729	86 001	89 730	92 219	101 672	108 662	92 552
	209	FAULQUEMONT	1 850	5 238	89 130	74 767	80 789	244 686	268 013	214 086	241 872	230 579	231 395
		TOTAL BASSE-VIGNEULLES 1	2 638	9 022	119 215	101 954	109 518	330 687	357 743	306 305	343 544	339 241	323 947
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	121	222	4 370	4 466	6 145	14 981	12 704	12 544	13 540	13 140	12 285
	029	ARRIANCE	110	219	6 149	3 666	6 625	16 440	12 740	13 642	11 263	11 645	11 202
	047	BAMBIDESTROFF	510	1 040	11 929	10 005	14 345	36 279	36 526	36 466	37 795	42 296	39 471
	048	BANNAY	31	78	713	780	1 006	2 499	2 444	2 019	2 336	2 382	2 423
	085	BIONVILLE	185	395	5 455	4 236	5 665	15 356	15 110	15 208	15 489	16 912	16 249
	105	BOUSTROFF	77	154	2 776	3 188	4 100	10 064	9 640	9 391	9 724	9 688	9 408
	115	BRULANGE	50	103	1 209	1 207	1 800	4 216	3 898	4 026	4 086	3 947	4 226
	190	ELVANGE	189	421	6 847	8 197	9 678	24 722	21 347	22 668	22 321	21 842	20 729
	217	FLETRANGE	438	895	11 546	12 102	16 957	40 605	41 791	40 758	44 772	44 411	43 681
	230	FOULIGNY	111	194	3 733	3 827	6 663	14 223	13 559	15 825	14 258	17 218	15 341
	276	GUINGLANGE	152	331	3 744	4 196	6 486	14 426	14 072	13 830	15 384	18 719	17 464
	284	HALLERING	65	105	1 426	2 238	1 651	5 315	4 135	3 926	4 355	4 588	4 265
	297	HARPRICH	108	191	2 859	2 853	4 408	10 120	9 117	8 847	9 875	10 014	10 472
	313	HEMILLY	72	146	1 836	2 176	2 560	6 572	6 655	7 056	7 316	8 248	9 195
	319	HERNY	244	526	6 096	6 777	9 012	21 885	20 953	21 827	21 851	23 390	23 556
	430	MAINVILLERS	158	328	3 532	4 306	5 384	13 222	13 447	13 938	13 186	13 882	12 814
	442	MANY	142	254	2 636	2 899	3 725	9 260	8 828	9 298	9 429	10 587	9 801
	444	MARANGE-ZONDRANGE	162	377	9 329	5 097	7 147	21 573	29 267	29 862	25 345	20 183	18 855
	670	THICOURT	71	134	3 302	3 108	5 214	11 624	11 177	12 357	19 937	17 550	13 779
	673	THONVILLE	25	53	660	737	1 077	2 474	2 423	2 640	2 534	2 538	2 752
	679	TRITTELING-REDLACH	231	523	6 358	6 513	8 869	21 740	20 182	19 245	23 129	22 221	22 328
714	HAUTE-VIGNEULLES	228	458	4 943	5 003	6 947	16 893	18 311	16 808	18 291	18 707	18 915	
717	VILLER	122	176	2 420	2 412	3 638	8 470	8 548	8 129	7 895	8 521	9 220	
	TOTAL BASSE-VIGNEULLES 2	3 602	7 323	103 868	99 989	139 102	342 959	336 874	340 310	354 111	362 629	348 431	

(Comité du 29.06.2026)

ANNÉE 2025

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

**Secteur Cités Minières
(CRÉHANGE et FAULQUEMONT)**

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
CITES	159	CREHANGE	953		26 936	24 199	31 946	83 081	81 252	102 372	89 960	95 165	98 028
	209	FAULQUEMONT	671		17 026	14 432	20 123	51 581	52 065	50 336	53 305	55 144	54 176
		TOTAL CITES	1 624	0	43 962	38 631	52 069	134 662	133 317	152 708	143 265	150 309	152 204

(Comité du 29.06.2026)

ANNÉE 2025
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de COURCELLES-CHAUSSY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1 289	3 332	44 316	44 272	54 161	142 749	140 650	136 230	153 229	143 622	143 673
	200	LES ETANGS	199	420	5 467	6 551	8 860	20 878	17 485	18 455	17 553	17 302	18 604
		TOTAL COURCELLES-CHAUSSY	1 488	3 752	49 783	50 823	63 021	163 627	158 135	154 685	170 782	160 924	162 277

ANNÉE 2025
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)
Secteur de DELME

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	92	169	2 454	2 332	2 800	7 586	7 569	7 737	8 053	7 913	7 432
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	167	310	4 545	3 995	4 812	13 352	13 815	12 836	15 041	13 487	12 566
	171	DELME	519	1 166	15 751	14 001	19 560	49 312	50 730	48 464	53 156	53 087	51 762
	182	DONJEUX	48	94	1 234	1 027	1 487	3 748	4 054	3 737	3 987	4 085	4 142
	225	FONTENY	68	143	4 289	4 852	4 696	13 837	7 299				
	231	FOVILLE	47	103	1 436	1 310	1 896	4 642	4 107	3 874	3 769	4 101	4 516
	349	JALLAUCOURT	85	142	3 030	2 935	3 427	9 392	9 523	8 389	9 138	8 625	8 365
	354	JUVILLE	65	138	2 669	2 672	3 208	8 549	7 896	7 227	8 962	10 084	14 561
	381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	116	291	3 843	4 302	4 519	12 664	12 614	12 151	12 981	12 280	12 648
	391	LEMONCOURT	38	61	2 375	2 211	2 812	7 398	6 875	7 200	7 089	6 316	7 331
	406	LIOCOURT	75	148	2 499	1 871	3 074	7 444	6 984	6 616	7 634	7 439	9 036
	436	MALAU COURT-SUR-SEILLE	71	137	3 590	4 145	3 583	11 318	10 001	9 646	10 146	9 850	9 996
	440	MANHOUÉ	78	145	1 851	1 744	2 262	5 857	5 988	5 782	6 527	6 289	6 249
	472	MONCHEUX	73	146	2 034	1 936	3 002	6 972	6 569	7 349	7 762	7 882	8 511
	525	ORIOCOURT	30	57	811	1 020	2 122	3 953	2 482	2 444	2 700	2 732	3 134
	528	ORON	58	108	1 981	2 068	2 659	6 708	3 879				
	559	PUZIEUX	99	168	3 427	2 930	4 426	10 783	11 104	10 863	11 163	11 184	11 678
	727	VIVIERS	63	126	2 021	1 768	2 250	6 039	6 099	5 704	6 817	5 829	5 984
	737	VULMONT	25	33	870	1 004	1 486	3 360	2 761	2 894	3 103	2 914	2 932
	755	XOCOURT	44	99	1 121	954	1 338	3 413	3 293	3 414	3 900	3 462	3 400
		TOTAL DELME	1 861	3 784	61 831	59 077	75 419	196 327	183 642	166 327	181 928	177 559	184 243

ANNÉE 2025
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de GUESSLING-HÉMERING

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	458	942	11 314	11 587	11 268	34 169	32 577	32 505	34 965	36 803	35 276
	549	PONTPIERRE	327	764	10 913	11 185	11 178	33 276	34 476	37 495	35 927	33 081	34 519
	389	LELLING	210	472	5 586	6 023	5 526	17 135	19 778	18 895	18 293	20 941	19 089
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	122	247	2 755	2 665	3 590	9 010	11 012	11 533	12 194	12 169	12 906
		TOTAL GUESSLING-HEMERING	1 117	2 425	30 568	31 460	31 562	93 590	97 843	100 428	101 379	102 994	101 790

ANNÉE 2025

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur de LONGEVILLE-Lès-ST-AVOLD

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1 749	3 655	53 694	58 743	67 152	179 589	173 090	157 248	165 734	161 202	162 511
	762	ZIMMING	327	717	8 168	8 073	9 037	25 278	25 619	24 448	26 906	27 238	25 323
		TOTAL LGV-LES-ST-AVOLD	2 076	4 372	61 862	66 816	76 189	204 867	198 709	181 696	192 640	188 440	187 834

ANNÉE 2025
VENTE D'EAU AUX PARTICULIERS PAR COMMUNE
(en m3)

Secteur de PANGE

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL
PANGE	037	AUBE	128	271	3 571	3 692	3 468	10 731	13 098	10 304	10 626	11 249	11 803
	148	COLLIGNY-MAIZERY	247	576	6 811	7 446	8 228	22 485	22 016	22 234	23 530	23 185	23 775
	156	COURCELLES-SUR-NIED	546	1 212	14 732	14 103	16 562	45 397	45 573	45 409	49 665	48 829	48 260
	385	LAQUENEXY	502	1 277	16 994	20 322	23 075	60 391	54 798	54 640	60 052	59 822	74 078
	431	MAIZEROY	174	422	6 050	6 138	6 814	19 002	19 876	19 300	20 398	19 787	19 844
	533	PANGE	420	887	12 488	15 153	13 914	41 555	38 117	37 686	39 600	44 180	47 669
	654	SILLY-SUR-NIED	344	717	8 971	8 739	9 979	27 689	28 077	29 021	30 677	29 517	30 022
	656	SORBEY	169	396	6 388	7 748	7 215	21 351	21 487	22 965	22 720	23 725	22 754
		TOTAL PANGE	2 530	5 758	76 005	83 341	89 255	248 601	243 042	241 559	257 268	260 294	278 205

ANNÉE 2025
VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)

Secteur de RÉMILLY

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
REMILLY	020	ANCERVILLE	140	302	3 514	3 610	3 899	11 023	10 862	10 937	11 776	12 537	12 276
	057	BECHY	279	621	7 380	7 566	8 357	23 303	23 692	23 247	23 482	23 989	24 553
	572	REMILLY	1 066	2 146	35 913	38 107	40 845	114 865	112 777	113 006	107 912	110 223	109 673
		TOTAL REMILLY	1 485	3 069	46 807	49 283	53 101	149 191	147 331	147 190	143 170	146 749	146 502

ANNÉE 2025

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de SERVIGNY – FRÉCOURT

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	218	547	7 937	7 827	8 696	24 460	24 672	26 115	26 498	25 557	25 970
	127	CHANVILLE	65	150	1 835	2 010	2 295	6 140	6 203	7 414	6 181	7 018	7 217
	392	LEMUD	235	526	6 616	7 030	7 346	20 992	20 906	21 566	21 308	21 503	21 798
	563	RAVILLE	149	295	4 624	4 795	4 930	14 349	14 767	15 543	14 490	13 149	11 250
	627	SANRY-SUR-NIED	178	425	4 868	5 448	5 713	16 029	15 286	15 767	16 083	17 449	15 947
	648	SERVIGNY-LES-RAVILLE	222	497	7 762	10 017	8 182	25 961	29 996	29 704	23 024	27 775	28 875
	695	VARIZE-VAUDONCOURT	64	511	2 973	3 206	3 338	9 517	10 026	10 795	9 508	9 879	9 650
	718	VILLERS-STONCOURT	118	224	3 216	3 112	3 204	9 532	14 412	11 406	14 284	13 763	14 235
		TOTAL SERVIGNY-FRECOURT	1 249	3 175	39 831	43 445	43 704	126 980	136 268	138 310	131 376	136 093	134 942

ANNÉE 2025

VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE (en m3)

Secteur de LESSE-CHENOIS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023	2022	2021	2020
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	TOTAL	
CHENOIS	007	ADAINCOURT	55	138	1 572	1 632	1 643	4 847	4 508	4 662	5 072	5 276	5 712
	027	ARRAINCOURT	68	124	1 459	1 533	1 673	4 665	5 119	5 200	6 715	8 282	7 816
	054	BAUDRECOURT	99	177	3 355	3 291	3 876	10 522	9 982	10 212	10 052	10 075	10 825
	138	CHENOIS	37	80	786	776	893	2 455	2 645	3 049	3 114	2 959	3 424
	236	FREMERY	46	88	2 205	2 300	2 653	7 158	8 158	6 085	6 130	6 303	6 354
	293	HAN-SUR-NIED	104	260	2 632	3 217	3 236	9 085	8 322	8 360	9 536	9 831	11 032
	328	HOLACOURT	44	92	896	1 219	1 050	3 165	3 305	3 508	3 856	3 557	3 762
	395	LESSE	104	208	2 823	2 996	3 662	9 481	9 133	9 622	10 308	9 355	9 541
	424	LUCY	117	228	3 425	3 376	3 758	10 559	11 207	10 220	12 200	11 764	12 171
	609	SAINT EPVRE	59	179	2 535	2 564	3 066	8 165	8 763	8 583	8 759	9 547	8 583
	698	VATIMONT	156	313	3 561	4 767	4 839	13 167	12 039	13 477	13 286	15 371	14 793
	726	VITTONCOURT	168	393	4 310	4 705	5 870	14 885	15 082	15 614	15 585	15 480	15 997
	728	VOIMHAUT	117	257	3 622	2 817	3 746	10 185	10 333	10 177	10 496	9 638	9 922
			TOTAL CHENOIS	1 174	2 537	33 181	35 193	39 965	108 339	108 596	108 769	115 109	117 438

ANNÉE 2025

**VENTE d'EAU aux PARTICULIERS par COMMUNE
(en m3)**

Secteur de TETING-LAUDREFANG

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	Nbre		Volumes comptabilisés en 2025				2024	2023
			Abonnés	Hbts (INSEE 01/01/2025)	2025/1	2025/2	2025/3	TOTAL	TOTAL	TOTAL
	386	LAUDREFANG	153	347	3 898	4 096	3 906	11 900	11 426	11 804
TETING LAUDREFANG	668	TETING SUR NIED	561	1 293	16 450	17 745	15 276	49 471	46 056	49 496
		TOTAL TETING LAUDREFANG	714	1 640	20 348	21 841	19 182	61 371	57 482	61 300

PRIX de L'EAU 2025 PAR SECTEURS

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Redevances Assainissement)						PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR									
			Prix de base HT	REDEVANCES HT			Taux de TVA	TVA	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			Taux de TVA	TVA		TTC	COMPTEUR			ASSAINISSEMENT					
				Prêt ressource en eau AEPRE	Conso eau potable AECEP	Perf des réseaux eau potable AEPRE				Service Communal	Service Syndical	Perf des Systèmes d'asst collectifs AEPsac					Abonnement HT	TVA 5,5 %	TTC	Abonnement HT	Part Fixe	Taux de TVA	TVA	TTC	
BASSE-VIGNEULLES 1	159	CREHANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	209	FAULQUEMONT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
BASSE-VIGNEULLES 2	008	ADELANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	029	ARRIANCE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
		ARRIANCE TRAPIL	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €			2,00 €		1,59 €	0,138 €			1,73 €	3,73 €	0,21112 €		0,21 €	0,08220 €					0,80 €
	047	BAMBIDERSTROFF	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	048	BANNAY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	085	BIONVILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
		BOUSTROFF CASAS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,00 €	0,138 €	10	0,11 €	1,25 €	3,36 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	105	BOUSTROFF CCDUF	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	115	BRULANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	190	ELVANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	217	FLETRANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	230	FOULIGNY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	276	GUINGLANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	284	HALLERING	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	297	HARPRICH	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,00 €	0,138 €	10	0,11 €	1,25 €	3,36 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	313	HEMILLY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	319	HERNY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	430	MAINVILLERS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	442	MANY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	444	MARANGE-ZONDRANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	670	THICOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
673	THONVILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
679	TRITTELING-REDLACH	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €		
714	HAUTE-VIGNEULLES	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €		
717	VILLER	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,00 €	0,138 €	10	0,11 €	1,25 €	3,36 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
CITES	159	CREHANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	209	FAULQUEMONT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
GUESSLING-HEMERING	275	GUESSLING-HEMERING	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,35 €	0,138 €	10	0,25 €	2,74 €	4,85 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	549	PONTPIERRE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	389	LELLING	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,35 €	0,138 €	10	0,25 €	2,74 €	4,85 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	686	VAHL-LES-FAULQUEMONT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	386	LAUDREFANG	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	668	TETING SUR NIED	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	413	LONGEVILLE-LES-ST-AVOLD	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
	762	ZIMMING	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,59 €	0,138 €	10	0,17 €	1,90 €	4,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €	0,08220 €		10	0,00822 €	0,09 €	
PANGE	037	AUBE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	1,20 €		0,138 €			1,20 €	3,31 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	148	COLLIGNY-MAIZERY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	156	COURCELLES-SUR-NIED	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
		LAQUENEXY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €			0,138 €	10	0,15 €	1,63 €	3,74 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	385	LAQUENEXY Contrats majorés	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €			0,138 €	10	0,15 €	1,63 €	5,08 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
															1,34 €										
															1,34 €										
	431	MAIZEROY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
533	PANGE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
654	SILLY-SUR-NIED	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
656	SORBEY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
SERVIGNY	055	BAZONCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						

SECTEURS	N° INSEE	COMMUNES	EAU POTABLE						EAUX USEES (Redevances Assainissement)						PRIX GLOBAL M3 TTC	ABONNEMENTS PAR JOUR									
			Prix de base HT	REDEVANCES HT			Taux de TVA	TVA	TTC	REDEVANCES DE BASE HT			Taux de TVA	TVA		TTC	COMPTEUR			ASSAINISSEMENT					
				Prel ressource en eau AEPRE	Conso eau potable AECEP	Perf des réseaux eau potable AEPREP				Service Communal	Service Syndical	Perf des Systèmes d'asst collectifs AEPSAC					Abonnement HT	TVA 5,5 %	TTC	Abonnement HT	Part Fixe	Taux de TVA	TVA	TTC	
COURCELLES-CHAUSSY	155	COURCELLES-CHAUSSY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	200	LES ETANGS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		2,28020 €	0,138 €			2,42 €	4,53 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
REMILLY	020	ANCERVILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,70 €	0,138 €	10	0,18 €	2,02 €	4,13 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	057	BECHY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	1,40 €		0,138 €	10	0,15 €	1,69 €	3,80 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	572	REMILLY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		1,70 €	0,138 €	10	0,18 €	2,02 €	4,13 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
CHENOIS	007	ADAINCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	027	ARRAINCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	054	BAUDRECOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	138	CHENOIS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	236	FREMERY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	293	HAN-SUR-NIED	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	328	HOLACOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	395	LESSE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	2,50 €		0,138 €	10	0,26 €	2,90 €	5,01 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	424	LUCY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,660 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,120 €	0,22 €						
		LUCY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	1,85 €		0,138 €			1,99 €	4,10 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €			0,16439 €			0,16439 €
	609	SAINT EPVRE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
		SAINT EPVRE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	2,00 €		0,138 €			2,14 €	4,25 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €			0,08219 €			0,08219 €
	698	VATIMONT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
726	VITTONCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
728	VOIMHAUT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €		0,88 €	0,138 €	10	0,10 €	1,12 €	3,23 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €							
DELME	010	ALAINCOURT-LA-COTE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	040	AULNOIS-SUR-SEILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	171	DELME	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	182	DONJEU	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	225	FONTENY	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	231	FOVILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	349	JALLAUCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	354	JUVILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	381	LANEUVEVILLE-EN-SAULNOIS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	2,30 €		0,138 €			2,44 €	4,55 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	391	LEMONCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	406	LIOCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	436	MALAUCOURT-SUR-SEILLE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	440	MANHOUE	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €	1,35 €		0,138 €			1,49 €	3,60 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €			0,27189 €			0,27189 €
	472	MONCHEUX	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	525	ORIOCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	528	ORON	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	559	PUZIEUX	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	727	VIVIERS	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	737	VULMONT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	5,5	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						
	755	XOCOURT	1,42 €	0,122 €	0,39 €	0,066 €	505	0,11 €	2,11 €							2,11 €	0,21112 €	0,012 €	0,22 €						

Édition mars 2026
CHIFFRES 2025

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Dans le cadre de la loi de finances votée en décembre 2023, une réforme des redevances a été appliquée depuis janvier 2025. Trois nouvelles redevances ont fait leur apparition sur la facture d'eau des abonnés, d'autres ont disparu. Ceci pour renforcer le principe "pollueur-payeur" et équilibrer les contributions des redevables.

LE SAVIEZ-VOUS ?

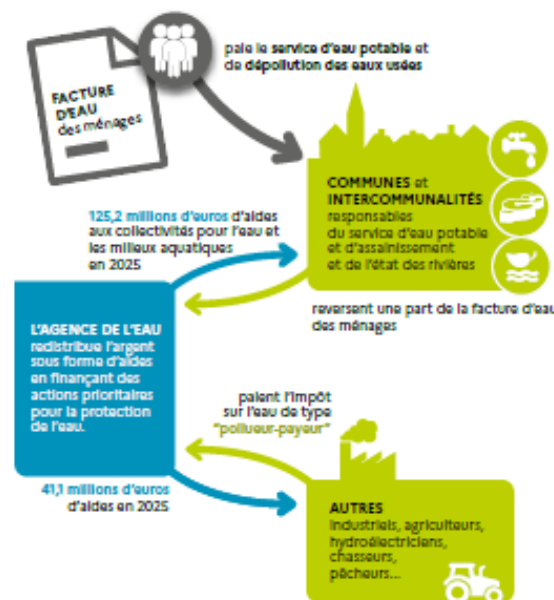
Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation) ;
- le service de collecte et de traitement des eaux usées ;
- les redevances de l'agence de l'eau ;
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA.

Le prix moyen de l'eau en Rhin-Meuse au 1^{er} janvier 2024 est de **4,41 euros TTC par m³**.

Données agrégées disponibles sur : services.eaufrance.fr/carte-interactive



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à **la/au maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

Édition mars 2026

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

1

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2025 ?

En 2025, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 149,02 millions d'euros dont plus de 104,31 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2025 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Rhin-Meuse



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources

en eau pour 100 € d'aides en 2025 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2025) - source agence de l'eau Rhin-Meuse.



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE EN 2025

L'année 2025 marque la première année du 12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse et de son contrat d'objectif et de performance 2025-2030 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2025...



* MAEC : mesures agroenvironnementales et climatiques (dont agriculture biologique, préservation de l'herbe)

DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

61 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Rhin-Meuse sont **consacrés au changement climatique en 2025** :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

Des projets sont portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

2 474 projets ont été financés par l'agence de l'eau Rhin-Meuse pour un montant de plus de 167,3 millions d'euros d'aides, dont 25,5 millions d'euros en déclinaison des mesures du plan Eau.

CONTRAT "EAU & CLIMAT"

Dans le cadre de sa politique au plus près des territoires, l'agence de l'eau renforce une approche territoriale en collaboration avec les acteurs et élus locaux. L'objectif : promouvoir un bon état des eaux et faire émerger des projets prioritaires alignés sur les objectifs environnementaux.

17 nouveaux contrats « Eau et Climat » ont été signés au cours de la 1^{ère} année du 12^e Programme d'intervention (2025-2030) portant à 64 le nombre total de contrats « Eau et Climat » approuvés depuis 2019, soit 58,9 % de la superficie du bassin Rhin-Meuse.

Ce partenariat territorial et multithématiques a permis la contractualisation en 2025 de 4 contrats industriels et 13 nouveaux contrats territoriaux pour accélérer la mise en œuvre d'actions en réponse aux enjeux « eau ».

Les contrats 2025 représentent 115,2 millions d'euros d'aides potentielles sur les années 2025-2028 pour un montant estimé de travaux sur le territoire Rhin-Meuse de 328,5 millions d'euros.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN RHIN-MEUSE



Agence de l'eau Rhin-Meuse
 Rozérieulles - BP 30019
 57161 Moulins-lès-Metz cedex
 Tél. 03 87 34 47 00
 agence@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse

2 bassins versants (partie française) : celui du Rhin, 24 000 km² (avec son affluent principal, la Moselle) et celui de la Meuse, 7 800 km².

Un contexte international marqué, le plus transfrontalier des bassins français : 4 pays limitrophes (Suisse, Allemagne, Luxembourg, Belgique).

Le bassin s'étend sur 32 000 km² (6% du territoire national métropolitain) et compte 4,4 millions d'habitants, 8 départements et 3 230 communes.



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

➔ Suivez l'actualité de l'agence de l'eau Rhin-Meuse : eau-rhin-meuse.fr

COMPRENDRE, APPRENDRE, AGIR POUR L'EAU : DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES ET PRATIQUES

Le site des agences de l'eau vous met à disposition un ensemble de ressources à la fois pédagogiques et pratiques : infographies, podcasts, vidéos, articles... Tous ces supports ont pour objectif d'apporter une information accessible et transparente sur les enjeux de l'eau, la fiscalité de l'eau, les bonnes pratiques...

En savoir plus : <https://lc.cx/RessourcesAgences>



TOUT COMPRENDRE DE LA RÉFORME DES REDEVANCES

Les redevances des agences de l'eau sont essentielles pour financer les actions de préservation de l'eau et des milieux aquatiques. En incitant à des pratiques vertueuses et en renforçant la connaissance des pressions exercées sur les milieux aquatiques, ces redevances jouent un rôle clé dans la préservation de l'environnement.

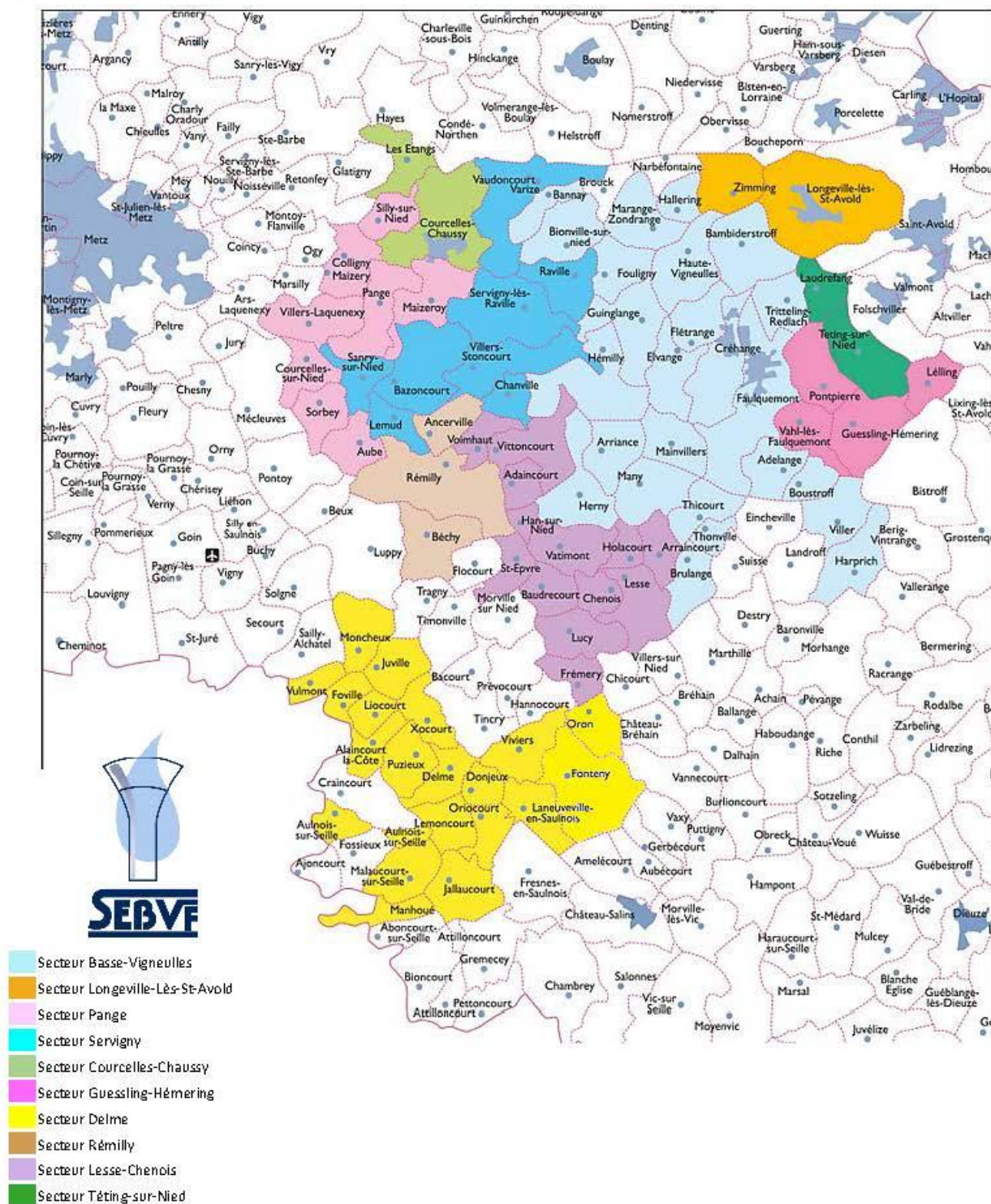
Pour accompagner la réforme de 2025 et dans un souci de pédagogie, une foire aux questions, structurée par grandes thématiques, vous est proposée sur le site des agences de l'eau.

En savoir plus : <https://lc.cx/Redevances>



Retrouvez toutes les ressources sur le site lesagencesdeleau.fr

CARTE des Communes du SEBVF par secteurs



Partie C : Bilan à l'échelle de l'unité de gestion

Qualité bactériologique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année	TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		10

Année	TTP - STATION DOURD'HAL	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année	TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		18

Année	TTP - STATION CREHANGE	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

(Comité du 29.06.2026)

Année TTP - STATION CHLORATION FONTENY		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	1
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	2
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		6

Année UDI - FONTENY-ORON		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		9

Année UDI - CHENOIS		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		44

Année UDI - SEBVF 2		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	68
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	72
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	69
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		209

Année UDI - SEBVF 3		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		45

(Comité du 29.06.2026)

Année	UDI - SEBVF - TETING	
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		395

(Comité du 29.06.2026)

Qualité physico-chimique par installation de l'unité de gestion

Année(s) 2023 - 2024 - 2025

Année TTP - STATION DEFERR. ET CHLORATION		
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	3
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
Conformité pour l'installation sur trois ans:		83,33 %
Nombre de prélèvements :		12

Année TTP - STATION DOURD'HAL		
2023	Conformité sur l'installation :	66,67 %
	Nombre de prélèvements :	6
2024	Conformité sur l'installation :	60,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2025	Conformité sur l'installation :	80,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		68,75 %
Nombre de prélèvements :		16

Année TTP - STATION BASSE-VIGNEULLES		
2023	Conformité sur l'installation :	85,71 %
	Nombre de prélèvements :	7
2024	Conformité sur l'installation :	83,33 %
	Nombre de prélèvements :	6
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	7
Conformité pour l'installation sur trois ans:		90,00 %
Nombre de prélèvements :		20

Année TTP - STATION CREHANGE		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		15

Année TTP - STATION CHLORATION FONTENY		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	9
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	11
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		25

(Comité du 29.06.2026)

Année UDI - FONTENY-ORON		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	4
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	3
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	5
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		12
Année UDI - CHENOIS		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	14
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		43
Année UDI - SEBVF 2		
2023	Conformité sur l'installation :	97,10 %
	Nombre de prélèvements :	69
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	72
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	69
Conformité pour l'installation sur trois ans:		99,05 %
Nombre de prélèvements :		210
Année UDI - SEBVF 3		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	15
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	16
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		46
Année UDI - SEBVF - TETING		
2023	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2024	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
2025	Conformité sur l'installation :	100,00 %
	Nombre de prélèvements :	8
Conformité pour l'installation sur trois ans:		100,00 %
Nombre de prélèvements :		24
Conformité pour l'unité de gestion sur trois ans:		97,40 %
Nombre de prélèvements :		423

(Comité du 29.06.2026)



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF 2

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 36908 personnes sur 57 communes. Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 80 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 0,188 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 5 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 198 Valeur maxi : 0,013 microgramme/L
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ		Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.		Nombre de prélèvements : 11 Valeur moyenne : 21,9 °f Valeur maxi : 34,2 °f

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.sau.potable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/05/2026
UDI 057001421

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBF 3

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par plus de 3 captages. L'eau qui l'alimente est souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 4193 personnes sur 14 communes (ARRIANCE, BAMBIDERSTROFF, BANNAY, BIONVILLE-SUR-NIÉD, ELVANGE, FOULIGNY, GUINGLANGE, HALLERING, HAÛTE-VIGNEÜLLES, HEMILLY, HERNY, MAINVILLERS, MANY, MARANGÉ-ZONDRANGE). Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEÜLLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEÜLLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 21 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 0,183 mg/L Valeur maxi : 1,1 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 3 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 198 Valeur maxi : 0,013 microgramme/L	
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 21,4 °f Valeur maxi : 22,2 °f	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÈCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gov.fr
--	--

Édité le 28/05/2026
UDI 057001642

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet/>





ZONE DE DISTRIBUTION : CHENOIS

Conclusion sanitaire	Indicateur global de qualité
2025 L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A : Eau de bonne qualité
	B : Eau de qualité convenable
	C : Eau de qualité insuffisante
	D : Eau de mauvaise qualité
Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE DE LESSE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 2499 personnes sur 13 communes (ADAINCOURT, ARRAINCOURT, BAUDRECOURT, CHENOIS, FREMERY, HAN-SUR-NIED, HOLACOURT, LESSE, LUCY, SAINT-ÉPVRE, VATIMONT, VITTONCOURT, VOIMHAUT). Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.		Nombre de prélèvements : 18 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.		Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 0 mg/L Valeur maxi : 0 mg/L
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.		Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 196 Valeur maxi : 0 microgramme/L
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.		Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHÈRESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

DURETÉ	Eau dure
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 4 Valeur moyenne : 23,7 °f Valeur maxi : 24,1 °f

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.santa.gouv.fr
--	--

Édité le 28/05/2026

UDI 057000784

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.santa.fr/eau-du-robinet-1>



ZONE DE DISTRIBUTION : SEBVF - TETING

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous. Cette eau présente un caractère agressif : elle peut dissoudre les matériaux métalliques à son contact, nécessitant de laisser couler l'eau une dizaine de secondes avant consommation. Un risque particulier existe lorsque le réseau comporte des canalisations en plomb.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par les captages : FORAGE FB FOLSCHVILLER, FORAGE FS FOLSCHVILLER. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 1599 personnes sur 2 communes (LAUDREFANG, TETING-SUR-NIED). Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.

PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 13 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 5,2 mg/L Valeur maxi : 26 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 2 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 198 Valeur maxi : 0 microgramme/L	
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau peu calcaire	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 5 Valeur moyenne : 16,6 °f Valeur maxi : 18,4 °f	
ÉQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE	Eau légèrement agressive	
Évaluation du caractère agressif d'une eau, noté entre 0 (incrustant) et 4 (agressif). Une eau agressive peut entraîner la corrosion de certaines canalisations (notamment en plomb) et des appareils ménagers.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 3 Valeur maxi : 4	

Quelques conseils

ABSENCE 	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN 	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ 	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE 	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.aau potable.sante.gouv.fr
--	--

Édité le 28/05/2026

UDI 057004284

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclarant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet-1>

ARS GRAND EST - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE - 4 rue des Messageries - Immeuble le Platinioum - 57045 METZ CEDEX 1



ZONE DE DISTRIBUTION : FONTENY-ORON

Conclusion sanitaire		Indicateur global de qualité	
2025	L'eau distribuée est de bonne qualité. Elle peut être consommée par tous.	A	A : Eau de bonne qualité
			B : Eau de qualité convenable
			C : Eau de qualité insuffisante
			D : Eau de mauvaise qualité
		Indicateur 2024 : A	

Origine et gestion de l'eau

Votre réseau est alimenté par un captage : FORAGE FONTENY. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.

Elle fait l'objet d'un traitement.

Votre réseau alimente de façon permanente 248 personnes sur 2 communes (FONTENY, ORON). Le responsable des installations est : « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT ».

Pour plus de renseignements, veuillez contacter « S.I.E BASSE VIGNEULLES FAULQUEMONT » qui assure l'exploitation du réseau.


PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU

BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 11 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml Années prises en compte : 2024, 2025	
NITRATES	A	Très bonne qualité
Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 9,7 mg/L Valeur maxi : 10 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe des centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau est consommable sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 4 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 8 Valeur maxi : 0,018 microgramme/L	
SOMME DE 20 PFAS	A	Bonne qualité
Les composés perfluoroalkylés et polyfluoroalkylés ou aussi nommés PFAS, sont des composés d'origine anthropique persistant dans l'environnement. La concentration maximale réglementaire dans l'eau est de 0,1 microgramme/L pour la somme des 20 PFAS.	Nombre de prélèvements : 1 Valeur moyenne : 0 microgramme/L Valeur maxi : 0 microgramme/L	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES		
DURETÉ	Eau très dure	
Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire.	Nombre de prélèvements : 2 Valeur moyenne : 39,5 °f Valeur maxi : 40,1 °f	
MANGANÈSE	Bonne qualité	
Élément d'origine naturelle pouvant générer une coloration de l'eau. Le maximum réglementaire est 50 microgramme/L.	Nombre de prélèvements : 6 Valeur moyenne : 1,89 microgramme/L Valeur maxi : 4,93 microgramme/L	

Quelques conseils

ABSENCE	Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.
ENTRETIEN	Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.
RÉSEAU PRIVÉ	Pour éviter tout risque de contamination, il ne doit jamais y avoir de connexion entre les canalisations d'eau d'un puits ou d'un récupérateur d'eau pluviale et celles du réseau public.
SÉCHERESSE	En période de sécheresse, limitez autant que possible votre utilisation de l'eau du robinet pour les usages autres qu'alimentaires et d'hygiène corporelle.

Pour aller plus loin

	Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr
---	--

Édité le 28/05/2026

UDI 057000245

L'indicateur global de qualité prend en compte uniquement les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. D'autres paramètres d'intérêt ne faisant pas l'objet d'une limite de qualité sont également recherchés dans le cadre du contrôle sanitaire. Pour plus d'informations : <https://www.grand-est.ars.sante.fr/eau/du-robinet-1>

ARS GRAND EST - DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MOSELLE - 4 rue des Messageries - Immeuble le Platinioum - 57045 METZ CEDEX 1

www.grand-est.ars.sante.fr

ars-grandest-dt57-vsse@ars.sante.fr